



Observatoire
des Religions
et de la Laïcité

Université libre de Bruxelles

Observatoire des Religions et de la Laïcité
(ORELA)

LA RELIGION A L'ÉPREUVE DE LA PANDÉMIE

Auteur : Jean-Philippe Schreiber

— Juin 2020 —

ISSN : 2736-545X et en ligne : 2736-5557

CIERL Centre interdisciplinaire d'étude
des religions et de la laïcité

La religion à l'épreuve de la pandémie de coronavirus, février-juin 2020

Le présent rapport a pour ambition d'offrir un panorama des enjeux liés à la religion durant la crise du coronavirus qui a affecté l'ensemble de la planète depuis le mois de février 2020. Au moment où la rédaction de ce rapport s'achève, fin juin 2020, cette crise est manifestement loin d'être arrivée à son terme, mais les questions qui y ont été soulevées depuis plus de quatre mois ont trouvé déjà leur pleine expression et peuvent dès lors faire l'objet d'une tentative de compréhension et d'explication. Il est certes toujours difficile d'en saisir les enjeux religieux, politiques, juridiques, sociaux, culturels... alors que l'on est contemporain de ces événements et qu'en outre leur temporalité s'inscrit dans une crise aiguë, aux accents multiples. Néanmoins, l'observation du religieux que nous pratiquons contraint à comprendre, voire à photographier ce qu'il se passe dans l'instant-même, quitte à en reformuler voire même en reconsidérer certains aspects par la suite.

C'est donc ici le bilan d'une situation en cours qui est présenté aux lecteurs, en pleine période de déconfinement — un déconfinement qui opère selon un phasage très variable suivant les régions. C'est dire aussi qu'il s'agit d'une analyse sommaire des premiers ressorts essentiels des rapports entre religion et crise du coronavirus, dans une situation mouvante, qui se transforme parfois rapidement. Elle a été menée avec à ce stade des ressources documentaires qui reposent essentiellement sur ce qu'a produit la presse durant ces derniers mois, ainsi que sur les synthèses produites par des organisations, des collectifs de chercheurs ou des chercheurs isolés, faute d'autres ressources disponibles ou accessibles.

Ce rapport vise à interroger les dimensions suivantes de la question de la religion à l'épreuve de la pandémie, dans ses différentes configurations : (1) comment les religions ont-elles réagi face à cette crise, en quoi les a-t-elle affectées, et à quelles ressources propres ont-elles eu recours pour y faire face ? ; (2) la religion a-t-elle constitué un argument pour affronter la crise, dans le chef de certains responsables politiques ? ; (3) de quelle manière les relations entre les États et les cultes ont-elles été affectées par cette crise, à quelle interprétation de la liberté de religion a-t-elle donné lieu, quel contournement éventuel des règles imposées par la loi civile a-t-il été le fait de certains courants religieux ? ; (4) comment les religions se sont-elles accommodées de la crise et de ses conséquences, et en quoi ont-elle fait preuve de créativité pour s'y adapter, notamment par la voie numérique ? ; (5) enfin, comment les règles propres aux religions ont-elles été respectées, et quelles contorsions casuistiques ont-elles le cas échéant été opérées par rapport au droit interne des religions pour permettre que la pratique religieuse puisse se poursuivre malgré tout ?

Au sommaire de ce rapport :

Introduction : une pandémie frappant le Ramadan de plein fouet.....	5
1. La religion comme facteur aggravant	7
Des réunions religieuses massives comme foyers de dissémination.....	7
L'immunisation religieuse.....	9
Déroger ou non aux mesures sanitaires ?	11
2. La religion comme argument politique.....	13
Un discours substitutif.....	13
L'imprégnation religieuse du politique.....	15
Un agenda politique des religions	16
Une stratégie victimaire.....	18
3. Entre châtement divin et diabolisation.....	20
Une expérience historique	20
Une médecine prophétique : la religion comme prophylaxie	21
Un châtement divin.....	23
L'esprit du Mal	24
Une conspiration anti-religieuse	26
La fin des temps.....	27
4. La difficile liberté de culte	29
La juridiciarisation de la question.....	29
Un rapport variable à l'autorité civile.....	32
Coopération et lobbying.....	34
5. L'exception religieuse	36
Un conflit des légitimités	36
Un rééquilibrage des relations avec l'État	37
Des divisions internes.....	39
La religion victime.....	40
6. La créativité religieuse en temps de crise : la foi 2.0	41
Une vitalité technologique comme substitut	41
Un double fossé, numérique et idéologique	43
D'autres formes d'adaptation.....	44
Pèlerinages et processions.....	45
7. La plasticité du droit religieux.....	47
La question de l'eucharistie dans le christianisme	47
En islam	48
Dans le judaïsme	49
Entre source d'autorité et validité de la décision.....	50
8. En guise de conclusion provisoire : des problèmes émergents.....	52

Introduction : une pandémie frappant le Ramadan de plein fouet

La crise du coronavirus ayant frappé la planète en particulier au moment où allait être célébré le Ramadan, une période on le devine fondamentale pour plus d'un milliard et demi de musulmans de par le monde, c'est par cette thématique que s'ouvre ce rapport.

Le Ramadan a en effet commencé pour les musulmans le 24 avril 2020, au cœur-même de la crise du coronavirus, à son mitan dans de très nombreux pays, et ce pour des populations encore très largement confinées à cette date. Il a donc été d'emblée mis à mal par les mesures de distanciation physique imposées par les autorités civiles, soit parce que les mosquées sont restées fermées, soit parce que les agapes de rupture du jeûne n'ont pu se tenir de la même façon qu'habituellement. Ce sont les diverses dimensions du Ramadan qui ont ainsi été entravées : sa dimension spirituelle personnelle ; sa dimension spirituelle collective ; et enfin sa dimension familiale et festive au sens large.

La pandémie a assurément atténué l'aspect collectif du Ramadan, pour en faire pour l'occasion une épreuve ou une pratique plus individuelle. Elle a néanmoins permis de développer ou de réactiver aussi des réseaux de solidarité, en particulier à destination des personnes et des familles mises à mal par l'arrêt d'une partie des activités économiques et qui dès lors ont dû recourir au tissu associatif et aux réseaux d'entraide mis à contribution pendant le Ramadan, et ce afin de subvenir aux besoins des populations les plus précarisées¹.

Dans plusieurs pays européens où vivent des communautés nombreuses d'origine étrangère et de confession musulmane, le Ramadan a été vécu autrement qu'à l'accoutumée, puisque non seulement les mosquées y sont restées fermées, mais que les nombreux prédicateurs venant habituellement de l'étranger, du Maroc ou de Turquie notamment, n'ont pas pu y être présents cette fois. Le culte musulman s'est vu confronté, en Europe, à une situation inédite aussi, du fait de la saturation des carrés musulmans dans les cimetières en raison de la surmortalité liée à l'épidémie et de l'impossibilité de rapatrier les corps des défunts dans les pays d'origine, au contraire des pratiques habituelles en matière funéraire.

L'épidémie a également entraîné une diminution drastique de la consommation par les fidèles des trois grandes religions qui dans le courant du même mois d'avril pour les uns ont entamé le Ramadan, pour les autres célébré la Pâque et la semaine sainte — subissant de plein fouet les conditions pénibles d'approvisionnement dans des commerces alimentaires soumis à des mesures drastiques en matière de fréquentation.

Le Ramadan a été l'occasion aussi de montrer, en particulier dans un religion plutôt horizontale comme l'est l'islam, que les interprétations pouvaient varier quant à la meilleure des attitudes à adopter pour s'accommoder de la situation très particulière

¹ <http://www.slate.fr/story/190725/religion-islam-france-ramadan-musulmans-confinement-covid-19-aid> ; <https://plus.lesoir.be/295037/article/2020-04-16/communes-commerces-et-imams-sadapent-ensemble-pour-un-ramadan-confine>

vécue par les croyants. Il en est ainsi du jeûne. Les personnes en bonne santé doivent jeûner pendant le mois du Ramadan malgré la pandémie de coronavirus : voilà ce qu'a été, en substance, l'injonction de la puissante autorité turque des affaires religieuses, la *Diyanet*, laquelle a ajouté que le Coran prévoit que les malades peuvent certes retarder leur jeûne mais que ce dernier ne présente pas un risque pour les personnes en bonne santé, ayant plutôt un effet positif sur le système immunitaire — des assertions qui ont suscité l'ire de l'Association médicale turque².

Cela, tandis que d'autres autorités religieuses islamiques affirmaient au contraire que le jeûne affaiblissait le corps et devait dès lors être suspendu afin de protéger les croyants les plus vulnérables de l'épidémie, illustrant par là la diversité des réponses religieuses et la diversité des attitudes des institutions religieuses et des croyants face à la menace sanitaire présente — un constat au demeurant valable pour l'ensemble des grandes religions mondiales.

En Belgique, comme dans d'autres pays, l'instance musulmane interlocutrice des autorités publiques a adopté en la matière une position médiane, incitant à une relative souplesse dans l'observation du jeûne du Ramadan, une préconisation à destination notamment des membres du personnel des hôpitaux, des maisons de repos, des entreprises de pompes funèbres dans l'exercice de leur profession, ou aux détenus de confession musulmane dans les prisons³. Ces prises de position variables selon les contextes témoignent à la fois de la difficulté à saisir un événement aussi inhabituel dans le chef des religions instituées, mais aussi la diversité des attitudes au sein d'une même religion, en matière d'interprétation des prescrits et de marge possible du relâchement potentiel à l'égard de l'orthopraxie habituelle.

² <https://www.lalibre.be/planete/sante/les-croyants-doivent-ils-jeuner-pendant-le-mois-du-ramadan-malgre-le-coronavirus-5e95b311d8ad584f6e06f0f2> ; <https://observatoireturquie.fr/index.php/2020/03/29/en-turquie-lislam-politique-fait-obstacle-a-une-politique-de-sante-rationnelle/>

³ <https://bx1.be/dossiers/coronavirus/salah-echallaoui-executif-des-musulmans-ce-ramadan-demandera-des-adaptations-particulieres/>

1. La religion comme facteur aggravant

Plusieurs études ont montré que des événements à caractère religieux — à l’instar des réunions sportives, notamment des matches de football — ont joué un majeur de rôle de propagation de l’épidémie, certains de manière involontaire, d’autres en toute connaissance des risques dans le chef des organisateurs de ces célébrations.

Des manifestations religieuses — qui voient à l’évidence les interactions sociales se multiplier de manière exponentielle — ont souvent constitué un facteur de dissémination et donc d’aggravation de l’épidémie : ce fut notamment le cas au Pakistan, à Lahore, lors d’un rassemblement géant de l’association revivaliste *Tablighi Jaamat*, tenu entre le 11 et le 15 mars et réunissant environ 250 000 fidèles venus de quatre-vingt pays⁴. Il a servi à diffuser l’épidémie au Pakistan, dans le sous-continent indien et dans une partie du Moyen-Orient, alors qu’il fut maintenu malgré les incitations à annuler une réunion dont le potentiel de dangerosité était manifeste, et alors que dans de nombreux pays musulmans les mosquées avaient d’ores et déjà été fermées.

Des réunions religieuses massives comme foyers de dissémination

La démultiplication de la propagation du virus a donc été le fait de certaines réunions religieuses massives : cela a été le cas notamment en France, aux États-Unis et en Corée du Sud, où une partie importante des cas confirmés de contamination — 60 % à la mi-mars — l’a été par des membres de la communauté évangélique à caractère apocalyptique *Schincheonji*, réunis lors de deux célébrations dans la ville coréenne de Daegu, en février, au cours desquelles les règles élémentaires de distanciation n’ont pas été appliquées⁵.

Ceci sans compter d’autres foyers religieux de contagion de dimension plus réduite : ce fut le cas d’un rassemblement évangélique de la *megachurch* charismatique *La Porte ouverte*, à Mulhouse (France), du 17 au 24 février⁶. Un rassemblement caractérisé par la pratique des effusions — lesquelles se sont ici dramatiquement muées d’instrument de compassion en instrument de transmission —, et qui fut ainsi le point initial d’une propagation du virus dans l’est de la France, à un moment où l’on ne pouvait encore véritablement soupçonner les dimensions qu’allait prendre l’épidémie.

De même, à Crown Heights (Brooklyn, NYC), où se trouve le siège mondial de la

⁴ <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/coronavirus-le-pakistan-recherche-des-dizaines-de-milliers-de-fideles-d-une-congregation-musulmane-20200404> ; *Law, Religion and Covid-19 Emergency*, edited by Pierluigi Consorti, DiReSoM Papers, 1, 2020.

Sur : https://diresomnet.files.wordpress.com/2020/05/law-religion-and-covid-19-emergency_diresom-papers-1-2.pdf

⁵ <https://www.nytimes.com/2020/02/21/world/asia/south-korea-coronavirus-shincheonji.html> ; *Shincheonji and Coronavirus in South Korea: Sorting Fact from Fiction. A White Paper*, mars 2020 — <https://www.cesnur.org/2020/shincheonji-and-covid.htm> ; https://www.lemonde.fr/international/article/2020/04/01/avec-le-coronavirus-la-coree-du-sud-se-decouvre-malade-de-ses-sectes_6035234_3210.html

⁶ <https://www.leparisien.fr/societe/coronavirus-des-evangelistes-contaminees-lors-d-un-rassemblement-de-milliers-de-personnes-a-mulhouse-03-03-2020-8271930.php>

communauté *H'abad Loubavitch*, la grande fête de juive de Pourim, qui a eu lieu les 9 et 10 mars, a probablement été un facteur accélérateur de la propagation du virus dans la grande métropole du nord-est des États-Unis, comme ce fut le cas des funérailles d'un rabbin décédé du coronavirus, rassemblant des centaines de juifs orthodoxes à Williamsburg, également à Brooklyn...⁷.

Il faut à cet égard rappeler qu'en 2018 déjà, la communauté juive ultra-orthodoxe de New York avait dû faire face à une autre crise sanitaire, à savoir une épidémie de rougeole, alors que cette maladie avait été officiellement éradiquée des États-Unis en 2000. Des familles orthodoxes avaient alors refusé de vacciner leurs enfants, et le maire de la ville avait été contraint de déclarer le quartier de Williamsburg en état d'urgence sanitaire, y imposant même la vaccination obligatoire⁸.

En pays d'islam, les pèlerins priés de quitter La Mecque à l'invitation des autorités saoudiennes et revenus dans leur pays d'origine ont de ce fait constitué eux aussi des vecteurs massifs de propagation du virus — comme en Turquie par exemple, où la fermeture tardive des mosquées en comparaison des lieux de divertissement et de culture a contribué là aussi à en accélérer la dissémination.

Dans la même Turquie, la région d'Anatolie centrale, jusque-là relativement épargnée, a été frappée malgré tout comme on l'a rapporté au début du mois de mai, un phénomène à mettre sur le compte d'une méthode de guérison traditionnelle qui consiste à réciter des prières puis à souffler au visage du patient, une pratique qualifiée de « *guérison par le souffle* » — ce qui a bien sûr contribué là aussi à la propagation du virus⁹.

En Iran, au début de la pandémie, le débat a agité les autorités religieuses, certains plaçant la religion au-dessus de tout, même de la science médicale. Des imams chiites y ont promu la pratique religieuse pour ses vertus protectrices contre l'épidémie¹⁰ : en février, l'un des ayatollahs de Qom continuait ainsi d'appeler les pèlerins à se rendre à la mosquée qu'il qualifiait de « *maison de guérison* »¹¹. Depuis, le guide suprême Ali Khamenei a tranché, en appelant notamment la population à prier chez elle lors du mois de Ramadan¹².

A Qom également, au sud-ouest de Téhéran, des croyants se sont massés dans les sanctuaires chiites, quand de leur côté les autorités publiques ont annulé les fêtes de célébration du Nouvel An persan et mis un terme aux prières du vendredi dans tous les chefs-lieux de province, alors que l'Iran apparaissait comme l'un des pays les plus touchés par l'épidémie¹³.

Selon certains observateurs, le fait que des chefs religieux iraniens aient encouragé la participation aux prières du vendredi a servi de catalyseur à la propagation du virus, et

⁷ <https://nypost.com/2020/04/28/de-blasio-blasts-jewish-community-for-massive-brooklyn-funeral/> ; <https://www.letemps.ch/monde/ravages-coronavirus-chez-juifs-hassidiques-new-york>

⁸ <https://www.letemps.ch/monde/ravages-coronavirus-chez-juifs-hassidiques-new-york>

⁹ <https://www.courrierinternational.com/revue-de-presse/contagion-en-turquie-la-guerison-par-le-souffle-serait-responsable-dun-foyer-de>

¹⁰ <https://eeradicalization.com/fr/comment-la-religiosite-entrave-la-lutte-contre-le-covid-19/>

¹¹ <https://www.franceculture.fr/religion-et-spiritualite/confinement-comment-les-cultes-sorganisent>

¹² <https://www.franceculture.fr/religion-et-spiritualite/confinement-comment-les-cultes-sorganisent>

¹³ <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/iran-les-principaux-sanctuaires-chiites-rouverts-20200525>

cela alors même que le gouvernement avait déjà émis des directives en matière de distanciation sociale. Cela étant, la décision de ne plus autoriser les prières dans les mosquées a été prise en Iran le 27 février, alors que la Turquie a attendu jusqu'au 16 mars pour cela, ce qui a contribué là aussi à la propagation de l'épidémie, accélérée en outre par le retour peu contrôlé de milliers de pèlerins venus de La Mecque — des observateurs ont pointé la lenteur qui a caractérisé l'attitude de la puissante direction turque des affaires religieuses (*Diyanet*) dans l'appréhension du problème¹⁴.

L'immunisation religieuse

Au Pakistan, début avril encore, la plupart des lieux de cultes restaient ouverts. Les mosquées étaient ainsi gorgées de fidèles, malgré les appels du corps médical demandant leur fermeture, pour limiter la propagation du virus¹⁵. Comme l'a écrit Christian Jouret dans *Orient XXI*, il ne faut pas s'étonner « *que des communautés de croyants refusent d'adopter des comportements de précaution qui leur donnent le sentiment qu'ils devraient renoncer à quelque chose de nature supérieure et à des rites collectif qui donnent corps à leurs croyances : accolade, purification, sanctification, ablutions, bains rituels ou dons d'hostie* »¹⁶.

Plusieurs des réunions religieuses qui ont précisément été des foyers de dissémination du coronavirus ont été maintenues parce que leurs organisateurs considéraient qu'elles étaient destinées à exorciser le virus au moyen de prières et de rituels de purification, affichant ainsi non seulement une désobéissance à l'égard de l'ordre social et légal, mais aussi une défiance manifeste à l'égard du discours scientifique et de ses préconisations. Cela interroge le civisme de croyants qui pour certains ont placé leur foi et le respect de ses préceptes au-dessus de la solidarité citoyenne, au nom de la conviction que la croyance en Dieu les protégerait — ou au motif aussi, parfois, d'une forme d'exaltation sacrificielle.

Cela a été le cas en pays d'islam comme dans des pays à majorité chrétienne. Des journalistes ont ainsi documenté des messes catholiques clandestines organisées au Mexique malgré les préconisations sanitaires, des célébrations religieuses où l'on accédait par des portes dérobées au moyen d'invitations et de mots de passe, à l'instar de *dance parties* illégales — constituant de ce fait également des foyers de contamination¹⁷.

Au début de la crise aux États-Unis, plusieurs prédicateurs charismatiques et pentecôtistes ont minimisé la gravité de l'épidémie¹⁸. La presse américaine a relevé des nombreux cas de pasteurs et de fidèles qui tout au long de la « *Bible Belt* » ont succombé au coronavirus après avoir été encouragés à éluder les préconisations sanitaires émises

¹⁴ *Law, Religion and Covid-19 Emergency, op. cit.*, p. 127sq.

¹⁵ <https://www.arte.tv/fr/videos/097140-000-A/pakistan-les-religieux-freinent-la-lutte-contre-le-covid-19/>

¹⁶ <https://orientxxi.info/magazine/les-croyances-religieuses-au-defi-du-covid-19.3791>

¹⁷ <https://www.theguardian.com/global-development/2020/jun/17/mexico-churches-catholic-mass-covid-19-coronavirus>

¹⁸ <https://www.theguardian.com/us-news/2020/apr/04/america-rightwing-christian-preachers-virus-hoax>

par les autorités publiques¹⁹. Ceci est en partie pour expliquer le taux d'infection particulièrement important parmi la population afro-américaine — s'ajoutant à sa fréquente vulnérabilité sociale —, laquelle est en effet souvent présente en masse dans les célébrations religieuses de certaines Églises évangéliques.

Les lieux de culte et les manifestations collectives de la religion ne peuvent qu'être des foyers où la propagation d'un vecteur de maladie est exacerbée. Au XVIII^e siècle déjà la peste s'est répandue en Russie du fait que les croyants se succédaient pour embrasser les saintes icônes, et ont ainsi été des agents de transmission du bacille mortel. Un phénomène qui s'est répété en cette année 2020 puisqu'à Saint-Pétersbourg, dans la cathédrale de Kazan, des centaines de croyants ont embrassé des icônes accompagnant une exposition des reliques de Saint Jean-Baptiste, avec les conséquences que l'on devine²⁰.

En Israël, des juifs ultra-orthodoxes ont refusé le confinement, remplissant malgré les avertissements pressants les synagogues et les écoles talmudiques²¹. Cela témoigne de la défiance de ces communautés à l'égard de l'autorité civile, certains courants ne reconnaissant même pas l'État d'Israël — sur le territoire duquel leurs fidèles résident pourtant. Cependant, malgré leur vulnérabilité accrue du fait du non respect des règles, voire de la difficulté à s'y conformer du fait du manque d'informations dans le chef d'une population généralement coupée de la communication avec le monde extérieur — chose également mise en évidence en Grande-Bretagne et aux États-Unis²² —, la mortalité n'a été que peu en rapport avec ce que des prévisions pessimistes laissaient entendre, du moins dans les quartiers ultra-orthodoxes des deux villes où en Israël se concentre l'essentiel de la population concernée, à savoir Jérusalem et Bnei Brak²³.

Et cela même si les ultra-orthodoxes frappés par le coronavirus ont représenté la moitié des cas hospitalisés en Israël, et même si début avril déjà, un tiers des résidents de la banlieue religieuse de Tel-Aviv (Bnei Brak) qui s'étaient fait tester avaient contracté le virus ; à Jérusalem, ce sont même 74 % des personnes testées positives qui provenaient des quartiers ultra-orthodoxes de la ville. Ces religieux ultra-orthodoxes comptent en effet pour 50 % des malades atteints du Covid-19 dans le pays alors qu'ils ne représentent qu'environ 10 % de la population israélienne²⁴.

¹⁹ <https://www.independent.co.uk/news/world/americas/bible-belt-us-coronavirus-pandemic-pastors-church-a9481226.html> ; <https://www.evangeliques.info/2020/04/03/texas-des-pasteurs-exigent-la-liberte-de-rassembler-leurs-paroissiens-malgre-la-pandemie/https://www.independent.co.uk/news/world/americas/bible-belt-us-coronavirus-pandemic-pastors-church-a9481226.html>

²⁰ https://www.lepoint.fr/monde/des-croyants-russes-embrassent-les-icônes-malgre-le-coronavirus-15-03-2020-2367235_24.php

²¹ https://www.lepoint.fr/monde/coronavirus-en-israel-des-ultraorthodoxes-refusent-le-confinement-25-03-2020-2368683_24.php ; https://www.liberation.fr/planete/2020/03/18/en-israel-le-virus-de-la-division-chez-les-rabbins_1782083 ; pour un avis divergent : <https://tenoua.org/180-gabriel-abensour/>

²² <https://www.timesofisrael.com/in-some-european-jewish-communities-getting-coronavirus-carries-a-stigma/> ; <https://www.theguardian.com/world/2020/mar/23/concern-ultra-orthodox-jews-not-get-message-coronavirus>

²³ <https://www.haaretz.com/israel-news/.premium-coronavirus-the-greatest-challenge-to-ultra-orthodox-life-since-the-holocaust-1.8730678>

²⁴ <https://www.marianne.net/monde/cause-d-eux-nous-mourrons-tous-l-irresponsabilite-des-ultra-orthodoxes-affole-les-israeliens>

Le discours religieux a ceci de rassurant qu'il entend mettre de la rationalité là où le virus frappe les populations de manière désordonnée. Dès lors que l'on a la conviction qu'il s'agit d'un châtement divin, l'ordonnement du monde, selon une logique religieuse, intègre le caractère inattendu de l'événement dans sa rationalité propre et permet aux croyants d'évacuer l'anxiété née de la diffusion généralisée du virus. C'est selon toute vraisemblance cette attitude qui souvent a prévalu, pour des croyants de plusieurs courants religieux, et les a incités à se défier des mesures collectives décrétées par le pouvoir civil.

Déroger ou non aux mesures sanitaires ?

Dans un certain nombre de cas, des communautés religieuses ont été stigmatisées pour avoir manqué de respect à l'égard des règles sanitaires édictées par les autorités. Dans certaines situations ces communautés ont en effet bien été en rupture ; dans d'autres situations — en particulier en Afrique où en Amérique du Sud, voire ailleurs... —, ces communautés religieuses ne se sont pourtant pas comportées différemment de l'ensemble de la société environnante, où culturellement il apparaissait difficile de se soumettre à ce type de contraintes.

Certaines institutions ou communautés religieuses ont aussi pu être extrêmement circonspectes quant au fait de déroger aux mesures sanitaires, dans la mesure où, du moins en Europe occidentale, le public constitué par leurs fidèles est majoritairement âgé, et donc présentait une grande vulnérabilité à l'égard de la maladie provoquée par le virus.

L'émotion ressentie, en Italie par exemple, par la disparition de très nombreux prêtres, victimes du coronavirus, a été vive. Des communautés religieuses chrétiennes d'Europe (couvents, monastères...), souvent d'une moyenne d'âge fort élevée, ont également vu emporter en peu de temps une partie importante de leurs membres, atteints par la maladie²⁵. Cela résonne avec les textes de Thérèse de Lisieux : dans ses manuscrits autobiographiques, la carmélite française raconte son souvenir de l'épidémie de grippe qui fit des ravages en France à la fin du XIX^e siècle, confrontée à une situation où ses sœurs carmélites mouraient les unes après les autres de l'épidémie²⁶.

Cela étant, le problème est tel que même le déconfinement peut également en être affecté : « *Dans la liturgie protestante évangélique, les gens se touchent souvent* », a ainsi expliqué à la presse Geert Lorein, président du Synode fédéral protestant en Belgique : « *Nous devons repenser cela en fonction des règles de distanciation* »²⁷. Malgré l'assouplissement des règles sanitaires, le retour à la normale n'est dès lors pas aisé : ainsi, en France, de nombreux temples évangéliques n'ont pas encore rouvert leurs portes plusieurs semaines après la reprise des célébrations publiques, pour des raisons d'organisation respectueuse de la distanciation, mais aussi par crainte d'être pointés pour à nouveau mettre sur pied des rassemblements constituant un risque de

²⁵ <https://www.ledauphine.com/edition-de-valence-au-diois/2020/04/27/personne-ne-sait-comment-le-virus-est-entre-ici>

²⁶ <https://www.carmeldelisieux.fr/sainte-therese/ses-ecrits/manuscrits-autobiographiques.html>

²⁷ <https://plus.lesoir.be/304833/article/2020-06-03/cultes-100-fideles-maximum-plus-facile-pour-certains-que-pour-dautres>

propagation supplémentaire du virus...²⁸.

²⁸ <https://www.la-croix.com/Religion/Protestantisme/Lepineuse-reprise-cultes-evangeliques-France-2020-06-18-1201100533>

2. La religion comme argument politique

Certains dirigeants politiques ont pris le parti de ne pas observer les recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), et de s'abriter derrière des arguments religieux pour atténuer l'impact des mesures conseillées, les justifier, voire offrir une caution religieuse à des décisions dont le motif pouvait être ailleurs, notamment économique.

L'Amérique latine en particulier s'est ainsi distinguée par des discours non seulement religieux, mais aussi politiques, présentant la croyance religieuse ou la foi en Dieu comme une réponse au virus²⁹. Dans plusieurs pays, qu'il s'agisse du Guatemala, du Honduras, du Salvador, du Paraguay..., les dirigeants politiques locaux ont demandé lors de leurs interventions à la télévision que le peuple observe une journée de prière et de jeûne et implore la bénédiction de Dieu pour le pays. Tant la télévision qu'Internet ont servi à relayer les prédications religieuses et les appels à la prière pour répondre à la pandémie, atténuant par voie de conséquence l'impact des recommandations faites par les autorités scientifiques.

Au Brésil, des Églises se sont appuyées sur les propos du président Jair Bolsonaro, récusant le virus comme un fantôme des médias et appelant au jeûne et à la prière face à la pandémie, pour demeurer ouvertes en dépit de la propagation galopante³⁰. Les activités religieuses ont ainsi été maintenues au Brésil — qui est, avec les États-Unis, précisément l'un des deux pays les plus touchés par l'épidémie —, où le président Bolsonaro, soutenu par les *leaders* évangéliques lors de son élection, a publié un décret présidentiel pour les inclure dans la liste des services essentiels ne pouvant être touchés par les mesures de confinement³¹.

Sous l'influence de pasteurs évangéliques, témoignant ici comme ailleurs en Amérique latine de la montée en puissance fulgurante de la version évangélique du christianisme, le président du Brésil a ainsi, début avril, proposé même de mettre en place une journée nationale de jeûne religieux et de prière afin que selon ses dires « *les Brésiliens soient délivrés de ce mal [à savoir le Covid-19] le plus rapidement possible* »³².

Un discours substitutif

On voit là se dessiner un discours substitutif au discours médical, un récit politico-religieux qui permet de créer une espérance dans un contexte caractérisé par de grandes disparités sociales et un délabrement substantiel de l'appareil sanitaire, laissant autrement augurer de sombres perspectives et une impuissance politique manifeste. L'Amérique latine et l'Afrique, en particulier, ont été le théâtre d'une telle mise en récit.

²⁹ <https://theconversation.com/virus-religion-et-politique-dieu-appelle-au-secours-de-lamerique-latine-137121>

³⁰ <https://www.la-croix.com/Religion/Catholicisme/Monde/Coronavirus-chefs-dEtat-sen-remettent-Dieu-discours-nation-2020-04-05-1201087934>

³¹ <https://www.la-croix.com/Religion/Protestantisme/Covid-19-Bresil-decrete-cultes-religieux-essentiels-2020-03-27-1201086471>

³² <https://www.franceculture.fr/religion-et-spiritualite/confinement-comment-les-cultes-sorganisent>

Il en a été ainsi du président du Burundi Pierre Nkurunziza, fier de sa foi évangélique — à l’instar par exemple du président tanzanien, un très dévot chrétien évangélique également, ou d’autres dirigeants africains —, lequel s’en est remis à la protection divine pour son pays³³. Le Burundi « *is an exception among nations because it is a country that has put God first, a God who scrutinizes him and protects him from any discomfort* », avait ainsi indiqué à la BBC le porte-parole de la présidence de la République burundaise pour faire comprendre que le virus ne pourrait atteindre le pays³⁴.

Le président burundais Pierre Nkurunziza est décédé selon les sources officielles burundaises d’un arrêt cardiaque au début du mois de juin tandis que quelques jours auparavant son épouse avait été évacuée vers le Kenya, atteinte du coronavirus. Cruelle ironie du sort alors que le couple présidentiel manifestait partout sa foi religieuse intense, que l’épouse du président était pasteure d’une Église du mouvement du Réveil et que le discours présidentiel faisait constamment état d’un bouclier divin pour le pays en raison de la piété de ses habitants — il eût donc été inconvenant de mentionner le coronavirus comme cause de son décès et dès lors mettre en doute la parole présidentielle au sujet de l’innocuité de la maladie pour un peuple respectueux de sa foi³⁵.

La crise du coronavirus est tombée également à un moment où certaines réformes qui touchent directement la religion ont été mises en place et affichent soit une évolution notable, soit une forme de régression, dans certains pays. Ainsi en Arabie Saoudite les dispositifs de répression des non jeûneurs en période de Ramadan semble être entrés dans un processus d’assouplissement, témoignant d’une très relative libéralisation de la théocratie à l’œuvre dans la péninsule arabique. En revanche, en Russie, la consultation populaire sur la révision de la Constitution qui devait se tenir le 22 avril dernier et a été en raison de la crise pandémique reportée à une date alors indéterminée — elle fut finalement organisée à la fin du mois de juin —, a fait l’objet d’une communication qui affichait clairement l’orientation donnée par le pouvoir en place à cette réforme constitutionnelle.

Il s’agit notamment d’une préservation des valeurs traditionnelles, familiales, identitaires et religieuses, à rebours de l’esprit qui prévalait lors de l’adoption de la Constitution de 1993, au lendemain de la chute de l’Empire soviétique. Elle s’inscrit cependant dans la volonté très claire de marquage de la culture politique de la fédération de Russie, en l’enracinant dans la tradition et la civilisation chrétienne, de manière à baliser aussi la frontière culturelle avec l’Europe atlantique — c’est en Russie également, dans ce contexte, que les autorités ont affrété un jet pour que l’archimandrite orthodoxe Iliy Nozdrine bénisse les villes de Moscou et de Saint-Pétersbourg depuis les cieux afin de contribuer à la lutte contre l’épidémie³⁶.

³³ <https://www.lefigaro.fr/international/au-burundi-pierre-nkurunziza-s-en-remet-a-dieu-pour-contrer-l-epidemie-de-coronavirus-20200506> ; https://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/religion-inhalations-les-douteux-conseils-du-president-tanzanien-contre-le-covid-19_2126377.html

³⁴ <https://www.bbc.com/news/topics/ce1qrvlel07t/burundi>

³⁵ <https://www.franceculture.fr/emissions/revue-de-presse-internationale/la-revue-de-presse-internationale-emission-du-mercredi-10-juin-2020>

³⁶ https://www.lepoint.fr/monde/coronavirus-le-pretre-de-poutine-s-envoie-en-l-air-14-04-2020-2371358_24.php

Témoignant du tournant conservateur du régime présidentiel de Vladimir Poutine, la révision proposée à la consultation populaire comporte une mention de Dieu et de la foi, comme élément de la tradition et de la mémoire d'une Russie « éternelle ». Défendue et organisée par le pouvoir en place au moment où se jouait la crise du coronavirus, elle témoigne de l'intrication entre religion et politique dans le projet politique du président russe comme dans l'appui qu'il prend sur la religion pour légitimer son pouvoir et ses mesures, même celles destinées à lutter contre la pandémie.

L'imprégnation religieuse du politique

Quelques résistances de certaines autorités religieuses ou politiques ont toutefois été observées en la matière notamment au Bélarus, en Ukraine ou en Géorgie. En Géorgie — alors qu'il y avait alors dans ce pays 385 cas de coronavirus recensés —, le gouvernement a dû céder à l'influent Patriarcat orthodoxe et des rassemblements publics ont été autorisés dans les temples suffisamment vastes, pour les accueillir malgré le couvre-feu en vigueur³⁷. En Ukraine, l'Église orthodoxe rattachée au Patriarcat de Moscou, l'une des trois principales de ce pays, a encouragé les fidèles à se réunir en plein air. Au Bélarus, c'est au contraire le métropolite Pavel qui a recommandé à ses fidèles de ne pas sortir de chez eux, tandis que le président Alexandre Loukachenko, qui n'a cessé de multiplier les déclarations relativisant l'épidémie, a annoncé qu'il se rendrait à la messe de Pâques contre vents et marées³⁸.

Alors que dans plusieurs pays européens les lieux de culte ont figuré en bout de liste des lieux à déconfiner, en revanche, aux États-Unis, dans sa volonté de mettre la pression sur des gouverneurs considérés pour certains comme ne prônant pas suffisamment vite un retour à la normale, le président Donald Trump a dit considérer les lieux de culte comme des lieux essentiels prodiguant des services indispensables, et plaidé dès le 22 mai pour leur réouverture immédiate³⁹.

L'éditorialiste de l'hebdomadaire Charlie-Hebdo, Inna Shevchenko, a commenté ainsi ce plaidoyer, de manière sarcastique : « *Le président Donald Trump lui-même a demandé l'ouverture des églises, synagogues et mosquées, affirmant que ça faisait partie de besoins 'essentiels', avec les magasins d'alimentation et les pharmacies. Et ce alors que son pays est l'un des plus sévèrement touchés par le coronavirus. Si Trump ne considère pas la religion comme étant indispensable à sa vie spirituelle, elle l'est certainement à sa vie politique. Il a même menacé d'aller à l'encontre des gouverneurs locaux qui refuseraient de se plier à cette décision. 'Nous avons besoin de davantage de prières, non de moins', a-t-il affirmé pour satisfaire son électorat* »⁴⁰.

L'impact de la religion sur la politique du président américain, et le souci de coder des messages à l'intention des électeurs sensibles à la dimension religieuse du politique, ont ainsi amené le président Donald Trump à souhaiter pouvoir rouvrir le pays et le sortir

³⁷ <https://www.franceculture.fr/religion-et-spiritualite/confinement-comment-les-cultes-sorganisent>

³⁸ <https://www.france24.com/fr/20200419-covid-19-la-pâques-orthodoxe-s-annonce-sans-fidèles-malgré-des-résistances>

³⁹ https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/05/23/coronavirus-donald-trump-appelle-a-rouvrir-les-lieux-de-culte-aux-etats-unis_6040506_3244.html

⁴⁰ <https://charliehebdo.fr/2020/06/religions/lieux-de-culte-la-victoire-des-pangolins-de-benitier/>

du *lockdown* non pour la mi-avril, comme il aurait pu l'indiquer, mais pour Pâques, ce qui n'était pas innocent dans les termes choisis, et inscrivait sa communication dans une ouverture manifeste à la préoccupation religieuse de nombreux Américains.

Aux États-Unis, l'on a aussi vu de nombreux messages nationalistes propagés par l'administration Trump et le président lui-même, assurant d'une priorité pour les Américains en matière de vaccin, au mépris des citoyens des autres États de la planète ou d'une appréhension universelle de la question des traitements et de la vaccination face à la maladie nouvelle. Cela rejoint en quelque sorte l'idée — justifiée par la religion et exacerbée sous cette mandature — d'une vision prophétique de la Nation américaine, comme Nation élue par Dieu.

Son initiative s'inscrit aussi dans la politique mise en œuvre par le chef d'État américain depuis le début de sa présidence et qui vise à une protection et une promotion vigoureuse de la liberté religieuse aux États-Unis, en veillant à adapter le service public aux besoins spirituels, et en enjoignant à l'administration fiscale d'exercer le plus possible son pouvoir discrétionnaire afin d'alléger les contraintes de l'amendement Johnson — un texte qui depuis le milieu du XX^e siècle interdit aux Églises qui bénéficient d'exemptions d'impôts de soutenir des candidats à une élection ou de participer à des campagnes politiques. Sans compter que l'administration Trump a défendu devant les tribunaux le principe d'une clause de conscience religieuse pour des employeurs ou des commerçants accusés de discrimination — notamment à l'encontre de personnes transgenre ou homosexuelles⁴¹.

Un agenda politique des religions

Certains acteurs religieux, le plus souvent liés au courant évangélique, ont à maints égards utilisé la pandémie pour avancer leur agenda politique, en particulier aux États-Unis. Ils y ont œuvré dans deux directions : la promotion de la théorie du complot pour expliquer la naissance et la propagation du virus, et contribuer ce faisant à la campagne électorale du président sortant Donald Trump en prétendant démontrer une conspiration contre l'Amérique, son économie et sa gouvernance ; par ailleurs, la promotion du caractère miraculeux de certains remèdes, contre les préconisations du discours médical.

Un pasteur d'une église évangélique de Louisiane a ainsi abruptement défié les mesures adoptées à l'initiative du gouverneur démocrate de l'État en accueillant un service religieux avec plus de mille fidèles, au prétexte que la décision du gouverneur était motivée politiquement — ce qui s'inscrit dans une tendance plus générale aux États-Unis où, pour un certain nombre de radicaux religieux, la crise du coronavirus constitue un énième indice, après la tentative avortée d'*Impeachment* au Congrès, de mettre à mal le chef de l'État⁴². Un président des États-Unis qui n'a de cesse de donner des garanties à son électorat religieux conservateur et d'intégrer dans son cabinet un nombre important

⁴¹ <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/273694-donald-trump-et-les-religions-par-amandine-barb>

⁴² <https://www.lci.fr/international/video-coronavirus-un-pasteur-pentecotiste-defie-les-autorites-americales-2151677.html>

d'hommes politiques ou de décideurs très proches des causes de la droite évangélique.

D'aucuns ont également analysé la réaction du président Donald Trump à la pandémie comme hantée par le déni systématique de la science et de sa rationalité manifesté par ses alliés religieux ultra-conservateurs, lesquels voient dans l'expertise scientifique une théorie de l'incroyance. Elle s'inscrit dans une mise en cause globale qui tend à opposer d'une part leurs convictions religieuses et d'autre part une idéologie concurrente, voire une « *fausse théologie* », qui s'est notamment incarnée dans la dénonciation de l'environnementalisme et de l'analyse scientifique du changement climatique. Comme l'écrit Katherine Stewart, l'auteur de l'ouvrage *The power worshippers: inside the dangerous rise of religious nationalism* : « *In his daily briefings from the White House, Mr. Trump actively disdains and contradicts the messages coming from his own experts and tous as yet unproven cures* »⁴³.

Ce constat ne vaut pas que pour les États-Unis. En Roumanie, comme en Bulgarie par exemple, le clergé orthodoxe a obtenu du gouvernement que les lieux de culte demeurent ouverts pour les célébrations de Pâques, certains de ses *leaders* veillant à rassurer les fidèles quant au fait que les églises seraient préservées de la contagion⁴⁴. En Turquie, le président Recep Tayyip Erdogan s'est également appuyé sur un discours aux résonances religieuses pour soutenir la population et proposer une alternative religieuse à un système de santé peu à même de relever le défi sanitaire auquel il était confronté.

En République démocratique du Congo, le président Félix Tshisekedi a poursuivi une pratique politique inaugurée par ses prédécesseurs afin de s'appuyer sur le religieux pour gouverner, confiant au cardinal-archevêque de Kinshasa le soin de jouer un rôle crucial dans la stratégie de lutte contre la pandémie et gérant la crise par le truchement du dialogue avec les institutions religieuses.

Aux Philippines, le confinement de la population a été enfreint par des pénitents catholiques à l'occasion des rituels du vendredi saint⁴⁵. Au Niger, de violentes contestations ont éclaté fin avril pour réclamer la réouverture des lieux de culte, parmi d'autres demandes⁴⁶. Au Mali, le bouclier préventif mis en place par les autorités pour lutter contre la pandémie a épargné les cultes dans l'évitement des rassemblements de masse, dans le souci manifeste de ne pas fâcher les milieux religieux — et ce dans un contexte fragile où, en milieu urbain essentiellement, la pression sociale s'est fait forte, se traduisant par des manifestations et des émeutes nocturnes parfois violentes⁴⁷. Une latitude qui correspond à une politique systématique des autorités dans un pays à 95 % musulman où, malgré le couvre-feu et la fermeture des frontières, les autorités politiques ont laissé le choix aux *leaders* religieux de fermer ou non les mosquées, en

⁴³ <https://www.nytimes.com/2020/03/27/opinion/coronavirus-trump-evangelicals.html>

⁴⁴ <https://www.courrierinternational.com/article/religion-chez-les-chretiens-orthodoxes-lepidemie-sarrete-aux-portes-des-eglises> ; <https://www.la-croix.com/Religion/En-Roumanie-celebration-Paque-orthodoxe-fait-polemique-2020-04-17-1201089874>

⁴⁵ <https://www.independent.co.uk/news/world/asia/coronavirus-philippines-easter-jesus-good-friday-crucifixion-lockdown-a9459256.html>

⁴⁶ <https://www.crisisgroup.org/africa/sahel/niger/covid-19-au-niger-reduire-les-tensions-entre-etat-et-croyants-pour-mieux-contenir-le-virus>

⁴⁷ <https://mali24.info/mali-la-religion-au-dessus-de-letat/>

même temps qu’elles maintenaient au demeurant les élections législatives⁴⁸.

C’est jusqu’à un membre éminent de l’administration vaticane, le cardinal américain Raymond Burke, qui a encouragé à maintenir les messes, les sacrements et les dévotions publiques en dépit de l’épidémie, partout dans le monde⁴⁹. L’argumentaire sur lequel il s’est appuyé, et qui a été relayé par de nombreux responsables religieux, est que les gouvernements civils ne pouvaient traiter les manifestations du culte de la même manière que des manifestations de divertissement ou la fréquentation des cafés et restaurants.

Une stratégie victimaire

En France, des messes clandestines ont été célébrées par certaines communautés radicales, à l’instar de l’église traditionaliste Saint-Nicolas du Chardonnet à Paris⁵⁰. À la mi-avril des images de la messe clandestine de Pâques donnée dans cette église, où l’on voyait de nombreux fidèles se masser et s’enfermer, ne respectant aucun des gestes barrière, et l’eucharistie y être pratiquée comme à l’habitude, avaient suscité une réaction sévère du ministre de l’Intérieur, en charge des cultes⁵¹. Et ce d’autant que la Préfecture de police avait alors fait preuve d’une mansuétude pour le moins surprenante — les fonctionnaires de police appelés à verbaliser ayant eu l’ordre de rentrer à leur base sans avoir eu l’occasion d’intervenir⁵².

La messe clandestine de Saint-Nicolas du Chardonnet, lors de la vigile pascale, même si elle n’aurait au final rassemblé que quelques dizaines de personnes, peut être interprétée comme une provocation dans le chef de ceux qui l’ont organisée : d’une part, pour attirer l’attention sur la délation qui a eu pour effet d’amener la police sur les lieux et de la faire intervenir, muant en victimes les participants à la messe qui pourtant transgressaient les règles sanitaires ; d’autre part, pour manifester un esprit de rébellion ou de résistance que d’aucuns ont voulu comparer à celui des prêtres insermentés de la Révolution, afin de d’appuyer leur message politique sur une symbolique forte⁵³. Un combat relayé par le site catholique radical *Le Salon beige*, lequel a fait une analogie entre les menaces pesant sur la liberté de culte au temps du coronavirus et les mesures anticléricales républicaines adoptées depuis le temps de la Révolution française⁵⁴.

De manière générale néanmoins, la suspension des rites collectifs des grandes religions instituées à été la règle, dans le chef d’autorités religieuses qui le plus souvent ont répondu à l’impératif de suspendre les grandes célébrations collectives, sur injonction

⁴⁸ https://www.lepoint.fr/afrique/mali-le-covid-19-en-etau-entre-pouvoir-civil-et-pouvoir-religieux-13-05-2020-2375300_3826.php

⁴⁹ <https://religionnews.com/2020/03/21/catholic-cardinal-burke-says-faithful-should-attend-mass-despite-coronavirus/>

⁵⁰ <https://www.nouvelobs.com/coronavirus-de-wuhan/20200426.OBS27999/quand-religions-et-covid-ne-font-pas-bon-menage.html>

⁵¹ <https://www.la-croix.com/France/Covid-19-messe-pascale-clandestine-eglise-Saint-Nicolas-Chardonnet-2020-04-12-1301089130>

⁵² https://www.lepoint.fr/societe/messe-clandestine-a-paris-les-policiers-pries-de-repartir-15-04-2020-2371499_23.php

⁵³ <https://jean-jaures.org/nos-productions/la-vie-des-cultes-en-france-au-temps-du-covid-19>

⁵⁴ <https://www.lesalonbeige.fr/une-nouvelle-guerre-de-religion/>

des pouvoirs publics. Il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre de communautés religieuses ont contribué à l'indocilité d'une partie de la population, comme certains *leaders* religieux ont tenu un discours opposé à celui des préconisations sanitaires, ou du moins les relativisant.

3. Entre châtement divin et diabolisation

Nombre de croyants ont fait un lien entre la pandémie actuelle et les textes de la tradition qui mettent en évidence soit des situations historiques d'épidémie évoquées par exemple dans la Bible ou les Évangiles, soit les recommandations faites tout au long de l'histoire par les religions concernées relativement aux expositions à des épidémies, quand le respect des règles de la pratique religieuse ne peut être strictement observé. Dans certaines franges des courants chrétiens, musulmans ou juifs cette lecture a opéré un pas supplémentaire, en liant l'épidémie à l'eschatologie religieuse et au discours sur la fin des temps.

Une expérience historique

L'expérience de la situation d'épidémie n'est bien entendu pas nouvelle, et place à nouveau les religions face à un habitus particulier, qui fait partie intégrante de leur arsenal culturel. Tout au long de l'histoire, les épidémies ont été vues par les religions soit comme une expression du châtement divin face à la violation de l'ordre imposé par Dieu, soit comme une manifestation des forces du mal⁵⁵.

Les épidémies, en particulier les épidémies de peste qui ont frappé l'Europe au Moyen Âge et au début de l'ère moderne, ont inscrit dans la mémoire européenne et dans la psychologie collective des Européens une angoisse sourde — prête à resurgir à la faveur de la moindre réapparition d'une maladie à caractère épidémique⁵⁶.

L'historien Jean Delumeau, dont les travaux ont été fortement sollicités durant ces dernières semaines, tant par les universitaires que par des journalistes, avait ainsi mis en évidence le rôle des épidémies dans nos sociétés européennes depuis le Moyen Âge et un système de pensée qui mobilise les maladies comme un fléau de Dieu visant à punir les hommes de leurs péchés — nourrissant une culture de la peur qui traverse toute l'histoire de la civilisation occidentale.

C'est l'occasion aussi de retrouver dans le texte de la tradition des références à des situations analogues — comme en Lévitique 9 à 11, qui évoque la semaine précédant l'inauguration du tabernacle où Aaron, le futur grand prêtre, est placé en confinement par Moïse⁵⁷. Les mesures actuelles de confinement ont ainsi été décrites comme ayant été déjà prescrites même dans l'Ancien testament (dans l'Exode, dans Isaïe) ou dans le Talmud (traité *Baba Kama*) — des prescrits et des expériences ancestrales que les autorités musulmanes retrouvent également dans divers *hadith*, manière de contribuer à délivrer le croyant contemporain de l'angoisse qui l'habite et de le renvoyer au cycle historique des épreuves et des calamités.

L'épidémie a également contraint au renoncement à de nombreuses cérémonies

⁵⁵ http://www.lavie.fr/debats/idees/dieu-est-il-responsable-des-epidemies-10-04-2020-105452_679.php

⁵⁶ <https://esprit.presse.fr/article/jean-louis-schlegel/la-religion-au-temps-du-coronavirus-42714>

⁵⁷ http://www.lemondedesreligions.fr/actualite/quand-moise-et-le-talmud-exhortaient-au-confinement-en-cas-d-epidemie-06-04-2020-8583_118.php

pourtant importantes, voire fondamentales aux yeux des fidèles, en particulier durant la semaine pascale. Le caractère communautaire, souvent grandiloquent et consumériste aussi de la religiosité a, du fait de la pandémie et de ses conséquences, principalement le confinement, fait place à une foi plus intériorisée, plus méditative, plus personnelle, plus épurée. L'épidémie a eu pour contrecoup également d'entraîner un hiatus entre un besoin de rites, plus marqué que d'habitude en raison d'une mortalité accrue, et d'autre part l'impossibilité de pratiquer les rites liés à la mort, en conséquence des mesures sanitaires et des restrictions apportées à la présence aux funérailles — question qui n'est pas neuve et qui a frappé tous les observateurs des diverses épidémies qui ont traversé l'histoire de l'Europe chrétienne depuis le Moyen Âge.

L'épidémie entraîne en effet fut un bouleversement généralisé des rites du deuil, là où il porte des traces, faibles ou fortes, de la tradition religieuse, et ce des derniers instants du défunt à la sépulture, jusqu'aussi au traitement des corps des morts du virus⁵⁸.

La pandémie a conduit aussi à réactiver des formes de compétition entre confessions. Ainsi le cardinal archevêque de Westminster, qui est à la tête de l'Église catholique en Angleterre et au Pays de Galles, a-t-il réclamé que les églises catholiques soient ouvertes à la prière individuelle avant même les mosquées et les églises évangéliques dans le calendrier du déconfinement, étant donné leur manière différente d'assurer le culte, a-t-il argué⁵⁹.

L'éditorialiste de Charlie Hebdo a cruellement ironisé à ce sujet, au moyen d'un dessin représentant des églises vides concurrencées par des hôpitaux pleins : « *Le coronavirus perturbe la tendance historique des religions à gagner du poids en période de crise et de tragédie. Avec la pandémie de Covid-19, pour une fois, les religions ne pourront pas capitaliser sur les peurs et le besoin de soutien moral en offrant un sentiment de communauté. La base même de la pratique religieuse, le rassemblement public, est aujourd'hui susceptible de provoquer la mort* »⁶⁰.

Une médecine prophétique : la religion comme prophylaxie

Dans une communication relatée par le quotidien bruxellois *La Dernière Heure*, Kerstine Vanderput, directrice du Centre d'Information et d'Avis sur les Organisations sectaires nuisibles, un organisme parapublic belge qui enquête sur les nouveaux mouvements religieux, de nombreux signalements fait au Centre ont montré que certains de ces organismes religieux proposaient à leurs fidèles de s'appuyer sur une pharmacopée parallèle afin de se prémunir ou de soigner la maladie induite par le virus : « *On a observé avec inquiétude que certaines organisations spirituelles ou religieuses, de par leur interprétation de l'épidémie, relayaient des messages dont la nature pouvait conduire ceux qui y adhèrent à ne pas respecter les consignes de sécurité et mettre potentiellement en danger la santé publique. (...) On a attiré l'attention des autorités sur un certain nombre*

⁵⁸ <https://www.la-croix.com/Religion/avertissement-une-crise-systeme-cultes-confrontent-lectures-lepidemie-Covid-19-2020-06-24-1201101543> ; <https://theconversation.com/comment-le-covid-19-malmene-les-rites-et-le-temps-du-deuil-138680>

⁵⁹ <https://www.theguardian.com/world/2020/may/14/catholic-churches-should-be-allowed-to-reopen-before-others-england-wales-coronavirus>

⁶⁰ <https://charliehebdo.fr/2020/04/religions/coronavirus-dieu-facteur-de-contamination-massif/>

d'organisations, qu'on a divisées en trois grandes catégories : celles qui proposent un traitement préventif, à acheter ou à préparer soi-même, celles qui proposent un traitement curatif qui peut mettre en danger les personnes et leur entourage et donc l'ensemble de la société et celles qui mettent en doute les mesures actuelles de lutte contre la pandémie »⁶¹.

La lecture des textes de la tradition, en particulier la Bible, a en effet servi comme guide non seulement pour trouver une explication à l'épidémie, mais aussi des recettes pour la conjurer. Pour un certain nombre de religieux les rituels pratiqués, individuels et collectifs, sont en effet en termes d'efficacité supérieurs aux vertus de la science médicale⁶². Les textes sacrés protègent et sauvent, la prière immunise : il y a une croyance dans la continuité et un refus de la discontinuité qu'un événement inattendu comme la propagation mondiale de virus ne peut perturber ; s'y ajoute également la soumission aux directives de *leaders* religieux dont la parole est considérée comme infaillible⁶³.

Ainsi, dans le monde musulman, des vidéos de prédicateurs ont circulé et totalisent de très nombreuses vues, appelant à réciter des invocations et autres formules rituelles pour se prémunir du virus ou en guérir, par une sorte de vaccination religieuse ou de remède proprement religieux, caractéristique de la médecine prophétique⁶⁴. La prière du temps de l'épidémie ou de la maladie, comme élément fondamental de l'arsenal thérapeutique, se retrouve dans nombre de textes religieux bien évidemment — comme la tradition talmudique par exemple —, qu'il s'agisse d'agir contre la détresse morale ou de lutter contre la souffrance physique qu'engendre la maladie⁶⁵.

Dans certains pays, comme au Maroc, les préconisations sanitaires des médecins et autres experts ont été souvent contrariées par des discours variés s'appuyant sur la religion populaire combinée à la médecine traditionnelle — à base de jeûnes, d'alimentation spécifique ou de plantes médicinales⁶⁶. Ces discours jouent à la fois de la crédulité et de la vulnérabilité du public, comme de l'angoisse et de la perte de repères face à une situation sanitaire relativement inédite pour celles et ceux qui la vivent aujourd'hui.

Au nom de la religion, on a également vu dynamisées des superstitions, protections et autres ressources diverses de ce type, afin de conjurer le mauvais sort qui s'abattait sur les hommes : amulettes, scapulaires, images pieuses, talismans...⁶⁷. La religion joue ici un rôle de médication, voire même de prophylaxie.

⁶¹ <https://www.dhnet.be/actu/societe/alors-que-la-chasse-aux-sectes-est-a-l-arret-depuis-5-ans-en-belgique-les-gourous-ont-profite-de-la-crise-du-coronavirus-5ef243d47b50a66a59b0750b>

⁶² <https://www.marianne.net/debattons/billets/invoquer-allah-le-meilleur-vaccin-anti-coronavirus>

⁶³ <https://www.la-croix.com/Religion/Catholicisme/Monde/dangereux-discours-religieux-garantissent-immunite-contre-Covid-19-2020-04-05-1201087908>

⁶⁴ https://www.saphirnews.com/La-muslimosphere-3-face-au-Covid-19-Des-remedes-islamiques-contre-la-maladie-3-3_a27198.html

⁶⁵ <https://theconversation.com/why-people-believe-that-religious-faith-will-save-them-from-disease-138901>

⁶⁶ <https://www.yabiladi.com/articles/details/92696/dangers-discours-medico-religieux-exacerbes-temps.html>

⁶⁷ <https://www.nouvelobs.com/societe/20200323.AFP4752/au-mexique-des-amulettes-contre-le-coronavirus.html>

En Grèce, c'est jusqu'aux autorités ecclésiastiques qui ont adopté le discours considérant que la foi était supérieure à la science et que dès lors les risques potentiels encourus lors de l'Eucharistie ne pouvaient constituer un élément de transmission du virus, dès lors que le sacrement en lui-même abolissait tant la peur que le risque et que l'Eucharistie constituait, d'après la théologie orthodoxe telle qu'interprétée ici, une « *médecine de l'immortalité* »⁶⁸.

En matière d'efficacité de la prière, une figure « prophétique » connue aux États-Unis, Cindy Jacobs, a convoqué au début du mois de mars déjà une journée nationale de prière à l'échelle mondiale et ce afin de mettre fin à l'épidémie de coronavirus, un événement de grande ampleur qui a été retransmis sur la chaîne GODTV⁶⁹.

« #Prayforhumanity » est pour sa part une initiative conjointe du pape François, du grand imam du Caire Ahmed al Tayeb d'Al-Azhar et d'autres personnalités religieuses, et ce afin de mettre sur pied une journée internationale de prière destinée à mettre fin à l'épidémie — proposée par le Haut Comité de la Fraternité humaine, elle s'inspire de l'esprit d'Assise et du document d'Abou Dhabi, signé en février 2019 par le pape et le grand imam⁷⁰.

Un châtiment divin

Cette crise pandémique-ci a aussi été l'occasion, une nouvelle fois, soit de méconnaître la malignité de l'épidémie, voire de la nier, comme si aucun événement ne pouvait altérer l'organisation de la vie religieuse et le message religieux, soit d'y voir une manifestation de la colère divine.

La conception selon laquelle Dieu punit les méchants par le truchement de maladies auxquelles les hommes vertueux demeurent insensibles, comme s'ils en étaient vaccinés, est commune à plusieurs religions⁷¹. Elle a été mobilisée tout au long des siècles lorsqu'il s'est agi de faire face à l'intensité des épidémies. Elle est de surcroît aiguisé par l'idée que la pandémie, à l'instar des catastrophes naturelles, constituerait un signe de ce que le divin met l'homme à l'épreuve afin de faire le partage entre la foi et la vertu contre le vice et l'infidélité à Dieu, exigeant dès lors un renforcement de la foi en guise de protection. Elle a enfin ceci de pernicieux, en pointant le châtiment divin comme une punition pour les comportements déviants, de contribuer à stigmatiser une partie de la population afin de lui faire endosser la responsabilité de l'irruption et de la propagation de la maladie⁷².

Cette lecture semble autoriser certains religieux à défier les autorités publiques, forts de la conviction que la religion offre une protection et que la foi immunise contre la peur. En Algérie, le prédicateur Ali Belhadj, figure éminente du Front islamique du Salut (FIS)

⁶⁸ Law, *Religion and Covid-19 Emergency*, op. cit., p, 83sq.

⁶⁹ <https://godtv.com/national-day-of-prayer-to-end-the-coronavirus/>

⁷⁰ <https://www.la-croix.com/Religion/Catholicisme/Monde/Prier-tous-ensemble-quel-sens-cela-2020-05-14-1201094210>

⁷¹ <https://www.lalibre.be/debats/opinions/le-coronavirus-fleau-de-dieu-5e78e2239978e22841382fdc>

⁷² <https://www.afrik.com/dans-les-communautés-africaines-il-n-y-a-pas-de-covid-19-pour-une-religion-particulière>

pourtant dissous depuis 1992, a diffusé sur les réseaux sociaux des prêches incendiaires stigmatisant la fermeture des mosquées et l'interdiction des prières collectives, et appelant les Algériens à braver tant l'autorité de l'État que les mesures diligentées par celui-ci pour affronter l'épidémie⁷³.

Une enquête d'opinion menée pour sa part par l'Université de Chicago indique que deux tiers des croyants américains voient l'épidémie de coronavirus comme un message divin. Parmi les protestants évangéliques, cette conviction est même très forte pour 43 % d'entre eux — c'est également parmi eux que l'on retrouve la plus grande proportion de croyants qui ont la conviction que Dieu les protégera de l'infection⁷⁴. Elle est particulièrement partagée par les Afro-américains et les fidèles issus des minorités ethniques, ce qui correspond par ailleurs au fait que ces catégories de la population ont été particulièrement vulnérables face au virus, reflétant ainsi les inégalités sociales majeures à l'œuvre aux États-Unis. Le sondage indique que 82 % des Américains affirment croire en Dieu, et 26 % considèrent que leur foi ou leur spiritualité s'est renforcée en conséquences de l'épidémie.

La pandémie vue comme jugement de Dieu ou comme châtement divin est un sentiment partagé par les musulmans — salafistes ou ultra-conservateurs — et les chrétiens en particulier⁷⁵. La peste noire du XIV^e siècle avait offert au clergé de renforcer son emprise par la culpabilisation des consciences, la menace sans cesse agitée de l'enfer, avec une pastorale de la peur et un système d'indulgences qui avaient alors connu leur plein essor — alors que la peste constituait souvent un métonyme de l'épidémie, une particularité lexicale qui s'est, à certains égards du moins, transmise jusqu'à nos jours.

L'esprit du Mal

Si la pandémie est souvent présentée par certains acteurs religieux comme un châtement divin ou une épreuve divine, l'attribution de la pandémie au diable et aux forces du mal se retrouve également dans certains discours — l'épidémie présentant une occasion inespérée pour certains de mettre en avant un agenda réactionnaire et moralisateur, et d'y pointer des causalités maléfiques. Cela atteste l'occasion, comme souvent, de stigmatiser certaines catégories de population ou certains comportements : qu'il s'agisse de la sécularisation et des initiatives publiques considérées comme laïcisantes pour les uns ; des normes sexuelles, de la dépravation morale ou de l'éloignement à l'égard des prescrits religieux pour les autres – il en a été ainsi des propos assez violents en la matière du directeur du Centre islamique de Genève, d'obédience salafiste⁷⁶.

Des vidéos diffusées sur des chaînes YouTube montrent que le coronavirus y est traité comme un mal diabolique, un esprit démoniaque qu'il convient de chasser avec les outils qu'utilise habituellement la religion, du moins telle qu'elle est pratiquée par des groupements évangéliques de type charismatique. On voit également à l'œuvre la

⁷³ <https://www.algerieinfos.com/il-defie-letat-la-science-et-la-raison-ali-belhadj-appelle-au-suicide-collectif-video/>

⁷⁴ <https://www.theguardian.com/world/2020/may/15/us-coronavirus-message-god-poll-results>

⁷⁵ <https://theconversation.com/quand-la-propagande-djihadiste-sempare-de-la-crise-sanitaire-135886>

⁷⁶ https://www.lepoint.fr/monde/fornication-et-adultere-ont-cree-le-coronavirus-selon-le-frere-de-tariq-ramadan-22-03-2020-2368185_24.php ; <https://www.cclj.be/actu/politique-societe/predicateur-islamiste-et-rabbin-messianique-unis-par-coronavirus>

reproduction de la stigmatisation comme on l'avait vue déployée lorsque l'épidémie de HIV était au plus fort, à savoir la maladie comme une punition de Dieu, liée au péché et en particulier aux relations homosexuelles — à propos desquelles le tabou est fort dans certaines franges religieuses, notamment dans la plupart des régions d'Afrique.

L'attribution du virus au démon distord le sens de l'épidémie pour en faire un outil maléfique dirigé en particulier contre les chrétiens. En conséquence c'est une bataille du bien contre le mal qui doit opérer, un combat spirituel visant à s'appuyer sur la religion pour assurer guérison et protection aux croyants. Cette vision des choses conduit à considérer que les croyants seraient moins susceptibles d'être atteints par la maladie que les non croyants, et donc justifier un respect moindre des consignes sanitaires dès lors qu'elles seraient de ce point de vue peu utiles.

Le pasteur américain Kenneth Copeland, prédicateur de l'évangile de la prospérité bien connu aux Etats-Unis et l'un des télévangélistes les plus riches du pays, a promis sur sa chaîne de télévision qu'il pouvait guérir le coronavirus à travers l'écran — indiquant qu'il suffit pour cela de « *poser sa main sur le téléviseur* », contribuant ainsi non seulement à faire accroire que la science serait incapable d'apporter une réponse valide à la maladie, mais aussi que la religion pourrait s'y substituer avec efficacité et simplicité⁷⁷.

Le chercheur québécois André Gagné, professeur à l'Université de Concordia (Montréal) et spécialiste des droites religieuses américaines, a analysé les discours véhiculés par des télévangélistes américains sur Internet et vus des centaines de milliers de fois, notamment les prédications de Kenneth Copeland, appelant les fidèles à ne pas craindre l'épidémie, puisque la guérison viendrait nécessairement du Christ. André Gagné explique ainsi que la « *lutte contre le virus est définie en termes de 'combat spirituel'* » : ces pasteurs évangéliques « *confrontent et prennent l'autorité sur 'l'esprit de la peur' et sur la maladie au nom de Jésus* ». Le virus est alors perçu « *comme une entité démoniaque* » — dès le moment où l'intervention du démon expliquerait la propagation du virus, seul un contre-discours religieux, légitime celui-là, serait à même de l'éradiquer⁷⁸.

C'est jusqu'à un pasteur américain actif dans l'entourage du président Donald Trump pour y animer un groupe d'étude sur la Bible, Ralph Drollinger, qui voit dans l'actuelle pandémie la colère de Dieu s'abattant sur des Américains 'déviant'⁷⁹. La conseillère spirituelle du président des États-Unis, le pasteur Paula White Cain, s'est également appuyée sur le psaume 91 pour rassurer les croyants quant à la protection divine dont ils allaient jouir⁸⁰.

Nombre de pasteurs ont ainsi développé des arguments prophétiques et la nécessité d'un combat spirituel contre « *l'esprit de la peur* », notamment quant à l'action diabolique exercée sur des médias et visant à leur faire exagérer la nature de l'épidémie,

⁷⁷ <https://theconversation.com/les-precheurs-au-temps-de-la-covid-19-complots-combat-spirituel-et-remedes-miracles-135482>

⁷⁸ <https://theconversation.com/covid-19-aux-e-u-comment-certains-predicateurs-ont-ils-reagi-face-a-la-menace-de-pandemie-134759>

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ *Ibid.*

un « plan » destiné à empêcher le déroulement d'événements chrétiens de masse, nuisant ainsi à la progression du message de l'Évangile et de la conversion au christianisme⁸¹. Comme l'écrit André Gagné au sujet de cette « *eschatologie victorieuse* », il s'agit d'affirmer que les « *chrétiens seront dotés de capacités surnaturelles à faire des miracles et guérir les gens de leurs maladies. On assiste essentiellement à une interprétation anachronique des histoires de la Bible, comme un argument d'autorité, pour légitimer leur enseignement* »⁸².

Des textes de la tradition sont dès lors lus à travers le prisme de la pandémie et donc réinterprétés en fonction de celle-ci, comme sont diffusées des spéculations sur le fait qu'il s'agirait d'un châtement divin, ou comme sont propagées des interprétations diverses du corpus de textes sacrés, en particulier les paroles prophétiques d'Isaïe (45–7), afin d'y lire une intuition de l'épidémie — ce qui engendre en conséquence une minimisation de son appréhension sanitaire, dès lors que la leçon de cette vision cyclique de l'histoire serait que, la religion aidant, l'homme surmonterait parfaitement la maladie et s'immuniserait contre le Mal⁸³.

Une conspiration anti-religieuse

Le 7 mai dernier plusieurs cardinaux et archevêques catholiques, parmi lesquels l'ancien préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, le cardinal allemand Gerhard Müller, ont signé un texte étonnant lancé par l'ancien nonce apostolique romain Carlo Maria Vigano, voyant dans les politiques sanitaires mises en œuvre dans de nombreux pays un prétexte pour s'en prendre d'une manière disproportionnée et injustifiée aux libertés fondamentales, et en premier lieu à l'exercice de la liberté de culte : « *L'État n'a pas le droit de s'ingérer, pour quelque raison que ce soit, dans la souveraineté de l'Église* » y est-t-il écrit à propos des entraves mises à l'exercice du culte pour des motifs sanitaires⁸⁴.

Le plus étonnant dans cet écrit étant des accents conspirationnistes ou à tout le moins sceptiques d'un texte qui met en avant des doutes croissants quant à l'effective contagiosité, à la dangerosité et à la résistance du virus. Des relents complotistes sont en partie à trouver dans le vocabulaire de ce texte, lequel utilise un lexique d'un autre siècle — « *ennemi invisible* », « *plan des enfants des ténèbres* »... — et énonce notamment : « *Nous avons des raisons de croire (...) qu'il existe des pouvoirs fort intéressés à créer la panique parmi la population dans le seul but d'imposer de façon permanente des formes de limitation inacceptables de la liberté, de contrôle des personnes (...), prélude inquiétant à la création d'un gouvernement mondial hors de tout contrôle* »⁸⁵.

Ce type d'interprétation rejoint des discours qui ont fait florès sur Internet notamment,

⁸¹ <https://theconversation.com/covid-19-aux-e-u-comment-certains-predicateurs-ont-ils-reagi-face-a-la-menace-de-pandemie-134759>

⁸² <https://theconversation.com/covid-19-aux-e-u-comment-certains-predicateurs-ont-ils-reagi-face-a-la-menace-de-pandemie-134759>

⁸³ <https://theconversation.com/ce-que-les-textes-sacres-nous-enseignent-de-lepidemie-136529>

⁸⁴ https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/05/09/pour-des-prelats-catholiques-la-pandemie-est-un-pretexte-pour-limiter-les-libertes_6039132_3224.html

⁸⁵ https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/05/09/pour-des-prelats-catholiques-la-pandemie-est-un-pretexte-pour-limiter-les-libertes_6039132_3224.html

mais ont le plus généralement été le fait de mouvements d'extrême-droite ou conspirationnistes, et qui ont stigmatisé les mesures d'exception prises dans le cadre de l'épidémie comme une volonté délibérée de saper les libertés publiques en tirant prétexte d'une cause dont la véracité ou la dangerosité seraient douteuses — voire même fabriquée de toutes pièces. Il s'appuie sur des discours complotistes, qui mettent en œuvre des ressorts traditionnels de théorie de la conspiration des juifs ou des francs-maçons, voire des élucubrations relatives à un nouvel ordre mondial fantasmé, spéculations que la crise du coronavirus a particulièrement nourries et amplifiées⁸⁶.

La fin des temps

Dans certains récits religieux radicaux, la pandémie a également été présentée comme un signe annonciateur de la fin des temps. Ainsi, dans le monde juif, des prédicateurs en ligne ont interprété le coronavirus comme un signe annonçant les temps messianiques et stigmatisant pour l'occasion les ennemis de Dieu qui ne veulent ou ne peuvent en voir l'indice ou le présage.

Certaines Églises professant des croyances millénaristes se sont distinguées par une attitude surtout de quiétisme face à la propagation du virus. Ainsi les Témoins de Jéhovah, dans une vidéo publiée sur leur site officiel au mois de mars voient dans la pandémie la concrétisation d'une prédiction faite par Jésus-Christ, et la preuve que les événements présents situent l'humanité à la fin de la fin des derniers jours, juste avant l'événement final⁸⁷. Et d'enjoindre dès lors aux croyants d'attendre tranquillement cette fin des temps pour être sauvés.

Toutefois, ce type de discours a aussi trouvé certains échos dans une frange de l'opinion ou chez certains penseurs qui ont vu dans la présente situation un signe supplémentaire d'une crise anthropologique globale, fortement liée à la dégradation du climat et des espèces naturelles. Certains évoquent ainsi par la crise, ici sanitaire, une sorte de laïcisation de l'eschatologie religieuse, que l'on pourrait retrouver notamment chez le philosophe Giorgio Agamben, lequel voit dans ce moment particulier celui qui, déplaçant la croyance, consacre la primauté de la science — devenue la religion de notre temps, — sur le christianisme, une science pas moins aliénante que le discours religieux, tous deux produisant force interdits.

Et le philosophe italien d'emprunter pour illustrer cette métaphore au langage religieux : « *Nous assisterions, à l'échelle mondiale, à une nouvelle forme de guerre civile, d'ordre religieux, où, sur les ruines du christianisme, le capitalisme laisserait la science régner, sans pour autant disparaître. Obstinement et sans trembler, le philosophe devra désormais témoigner contre la religion scientifique et les désastres qu'elle enfante* »⁸⁸. Ce qui signifierait en quelque sorte la victoire de la médecine entre trois paradigmes dont l'objet est pour tous trois le corps vivant des êtres humains : les religions, que sont aux yeux du

⁸⁶ <https://www.theguardian.com/world/2020/may/18/ofcom-christian-tv-network-covid-19-nigeria-coronavirus>

⁸⁷ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1691035/coronavirus-religion-apocalypse-covid19-temoin-jehovah>

⁸⁸ <https://www.quodlibet.it/giorgio-agamben-la-medicina-come-religione> ; <https://lundi.am/La-medecine-come-religion>

philosophe le christianisme, le capitalisme — comme religion de l'argent —, et la science. Déplaçant en quelque sorte l'obligation pour ceux qui cherchent la vérité de témoigner contre le mensonge qu'incarnerait le discours scientifique et de le réfuter.

4. La difficile liberté de culte

Par le truchement de représentants religieux ou d'experts défendant une liberté de religion *lato sensu*, des inquiétudes se sont manifestées quant aux conséquences à long terme et à l'éventuel précédent que pourraient représenter les limitations à la liberté de religion mises en œuvre durant la crise pandémique. Les refus, au nom de la liberté de religion, d'obtempérer aux ordres des autorités ou à leurs recommandations afin d'organiser malgré tout des réunions religieuses, se sont aussi multipliés. Ainsi au Brésil, la bataille religieuse a été gagnée devant les tribunaux par l'une des principales Églises évangéliques pour qu'en dépit des circonstances ses temples demeurent ouverts⁸⁹.

D'autres demandes d'exception aux règles ont été émises au nom du respect de la liberté de religion. Ainsi, en Grèce, l'Église orthodoxe a voulu en mars amener le gouvernement à pouvoir célébrer des offices religieux à huis clos, après que des mesures de confinement strict aient été adoptées — une Église orthodoxe grecque qui par la voix du Saint Synode a au demeurant repoussé l'idée que la communion des fidèles aurait pu favoriser la transmission du virus⁹⁰. Le gouvernement n'a, au début de l'épidémie du moins, pas voulu endosser le risque d'être accusé de brider la liberté de culte et a dès lors reconnu l'incompétence du pouvoir exécutif en matière de contestation des décisions ecclésiastiques, laissant le champ libre à l'organisation de réunions religieuses⁹¹.

Dans d'autres pays, tout en reconnaissant la nécessité d'un respect des règles émises par les pouvoirs publics, des autorités religieuses ont revendiqué un traitement de faveur pour les cultes, notamment en ce qui concerne l'assistance spirituelle pour les familles éprouvées par la mort de leurs proches. Cela a conduit à des réactions mettant en évidence, voire fustigeant le fait qu'il y avait là, en matière de traitement de la question de la mort, un déséquilibre manifeste : un déséquilibre entre une demande spirituelle dans sa variante religieuse qui de ce fait serait pour le moins privilégiée, et une spiritualité non confessionnelle quelque peu ignorée.

La juridiciarisation de la question

En Allemagne, c'est la Cour constitutionnelle de Karlsruhe elle-même qui a autorisé la célébration publique du culte, condamnant l'interdiction gouvernementale décidée en la matière et considérant que cette interdiction n'était pas justifiée, du moins dans sa généralité — et qu'il y avait donc par conséquent violation de la liberté de religion.

Le point de crispation qui a entraîné la réaction d'un certain nombre d'autorités religieuses, allant jusqu'à la Cour constitutionnelle dans le cas de l'Allemagne, avec la décision de la Cour du 29 avril, porte sur la question de la nécessité et de la légitimité : admettant des règles particulières pour des situations particulières liées à une situation

⁸⁹ <https://www.theguardian.com/world/2020/mar/20/brazilian-church-wins-court-battle-remain-open-despite-coronavirus-pandemic>

⁹⁰ <https://www.la-croix.com/Religion/Orthodoxie/Coronavirus-Grece-tensions-entre-lEglise-orthodoxe-gouvernement-2020-03-30-1201086859>

⁹¹ *Law, Religion and Covid-19 Emergency, op. cit.*, p. 85.

sanitaire très variable, il n'en allait pas de même à leurs yeux pour ce qui concerne une interdiction générale⁹².

En France, les lieux de culte catholiques sont restés ouverts, même si aucune cérémonie collective, autre que funéraire, ne pouvait y être célébrée ; la plupart des autres cultes ont en revanche choisi la fermeture, de manière presque systématique. Néanmoins, même au sein du monde catholique, la diversité des solutions s'est illustrée, dessinant une carte nuancée suivant les solutions locales adoptées ou les directives épiscopales diffusées.

Le Conseil d'État français a été saisi, notamment par une série d'organisations traditionalistes ou identitaires du catholicisme, dans le cadre de l'examen des contentieux liés à la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire, et devait également se prononcer quant à savoir si l'équilibre avait été conservé entre les contraintes de santé publique et le respect de la liberté de culte⁹³.

Dans une ordonnance prise en référé en date du 18 mai, le Conseil d'État a ordonné de lever l'interdiction générale et absolue de réunion dans les lieux de culte, laissant au service du Premier ministre huit jours pour édicter des mesures appropriées, proportionnées aux risques sanitaires, afin de permettre aux fidèles de se rassembler dans les lieux de culte⁹⁴. C'est dire que le Conseil d'État n'a pas réclamé une levée totale de l'interdiction, mais des mesures d'encadrement moins contraignantes, de façon à permettre la reprise conditionnelle des cérémonies religieuses — tentant ici de concilier la liberté de culte et l'objectif, de valeur constitutionnelle lui aussi, de protection de la santé⁹⁵.

Un Conseil d'Etat qui en France n'a pas failli à sa tradition jurisprudentielle assez libérale à l'égard des cultes, une constante depuis la loi de séparation de 1905, comme cela a été souligné par Guillaume Drago, professeur de droit public à l'Université Paris II Panthéon-Assas⁹⁶. D'aucuns se sont au demeurant inquiétés des conséquences de la décision de la plus haute cour administrative de l'Hexagone et d'une tendance jurisprudentielle qui donnerait à la liberté de culte la prééminence sur toutes les autres libertés fondamentales⁹⁷.

D'après *France Info*, le gouvernement français, en revoyant sa copie, a dû composer avec « la hâte des catholiques et de leurs représentants, qui ont mené, ces dernières semaines,

⁹² <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/coronavirus-la-justice-allemande-autorise-sous-condition-les-lieux-de-culte-20200429>

⁹³ <https://www.la-croix.com/Religion/Catholicisme/France/Lepineuse-question-reprise-cultes-devant-Conseil-dEtat-2020-05-15-1201094501> ; <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/reprise-des-cultes-la-bataille-prend-un-tour-juridique-20200513>

⁹⁴ <https://www.conseil-etat.fr/actualites/actualites/rassemblements-dans-les-lieux-de-culte-le-conseil-d-etat-ordonne-au-premier-ministre-de-prendre-des-mesures-moins-contraignantes>

⁹⁵ http://www.lavie.fr/actualite/billets/ordonnance-du-conseil-d-etat-sur-les-cultes-l-etat-de-droit-est-notre-bien-commun-19-05-2020-106341_288.php ; <https://www.lefigaro.fr/international/reprise-du-culte-la-grande-prudence-des-religions-20200524>

⁹⁶ http://www.lavie.fr/actualite/france/decision-du-conseil-d-etat-c-est-une-reconnaissance-majeure-de-la-specificite-de-la-liberte-de-culte-19-05-2020-106354_4.php

⁹⁷ <https://charliehebdo.fr/2020/06/religions/lieux-de-culte-la-victoire-des-pangolins-de-benitier/> ; <https://www.marianne.net/debattons/billets/chronique-intempestive-la-laicite-reexpliquee-aux-responsables-religieux>

une forte campagne de lobbying révélatrice des rapports de force entre l'État et les religions, entre les cultes eux-mêmes et, au sein même de l'Église, entre les composantes de la famille catholique »⁹⁸.

La décision du Conseil d'État a été accueillie très favorablement du côté catholique, mais elle a cependant moins agité les autres cultes. Elle n'a ainsi pas entraîné, pour le culte musulman du moins, de reprise généralisée des grands rassemblements religieux. En effet tant la Mosquée de Paris que le Conseil français du Culte musulman ont renoncé à ce que les mosquées accueillent en masse les fidèles pour la fin du Ramadan, au vu de la situation sanitaire alors encore très fragile⁹⁹. Une même prudence a au demeurant été annoncée par les instances juives et protestantes¹⁰⁰. Même rouverts en France du fait de l'arrêt du Conseil d'État, les lieux de culte ont néanmoins été soumis au lourd protocole sanitaire imposé par le ministre de l'Intérieur et n'ont admis le retour des fidèles qu'avec beaucoup de prudence et de réserves dans le chef des autorités religieuses¹⁰¹.

En Belgique, face à la perspective d'un retour à la normale qui n'avait alors pas encore été défini pour les célébrations des messes, l'évêque de Tournai a publié le 25 mai, dans les colonnes du journal *Le Soir*, un texte de combat où il mettait en cause une immixtion illégale de l'État en matière de culte¹⁰². Cette tribune militante s'inscrivait dans une temporalité bien spécifique : le 20 mai, une requête avait été introduite auprès du Conseil d'État sous la forme d'un recours en suspension contre la poursuite du confinement pour les lieux de culte, et ce par un collectif de deux cent jeunes catholiques¹⁰³.

Ici encore, les requérants ont fondé leur requête sur la liberté de culte garantie à la fois par la Constitution belge et la Convention européenne des Droits de l'Homme, considérant la décision gouvernementale comme injuste, insuffisamment motivée et disproportionnée¹⁰⁴. Cette initiative n'a toutefois pas été appuyée par l'épiscopat, qui en compagnie des autres cultes reconnus a plutôt entamé des négociations avec le gouvernement pour la relance des célébrations religieuses¹⁰⁵.

À la mi-avril deux experts en droit des religions de l'Université catholique de Louvain et de l'Université d'Anvers avaient estimé que les décisions prises par les autorités belges

⁹⁸ https://mobile.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/recit-coronavirus-comment-l-eglise-a-remue-ciel-et-terre-pour-obtenir-la-reprise-des-rassemblements-religieux_3981627.html#xtref=http://m.facebook.com&xtref=https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/recit-coronavirus-comment-l-eglise-a-remue-ciel-et-terre-pour-obtenir-la-reprise-des-rassemblements-religieux_3981627.html

⁹⁹ <https://www.nouvelobs.com/societe/20200519.OBS29086/il-est-irrealiste-d-evoquer-l-idee-de-grands-rassemblements-pour-la-fin-du-ramadan-selon-la-mosquee-de-paris.html>

¹⁰⁰ https://www.liberation.fr/france/2020/05/14/reprise-des-cultes-de-vrais-risques-sanitaires_1788365

¹⁰¹ https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/quatre-questions-sur-la-levee-de-l-interdiction-de-reunion-dans-les-lieux-de-culte-ordonnee-par-le-conseil-d-etat_3971119.html

¹⁰² <https://plus.lesoir.be/302915/article/2020-05-25/covid-19-entre-le-chameau-et-joseph-ii>

¹⁰³ <https://plus.lesoir.be/303151/article/2020-05-26/madame-wilmes-permettez-la-reouverture-des-portes-de-nos-eglises>

¹⁰⁴ <https://www.lalibre.be/belgique/societe/deconfinement-des-catholiques-interpellent-le-conseil-d-etat-pour-lever-l-interdiction-de-rassemblements-dans-les-lieux-de-culte-5ec54e237b50a60f8bdab1e8>

¹⁰⁵ https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/recit-coronavirus-comment-l-eglise-a-remue-ciel-et-terre-pour-obtenir-la-reprise-des-rassemblements-religieux_3981627.html

respectaient un équilibre adéquat entre les mesures sanitaires et la garantie de la liberté de culte, suggérant toutefois que les textes adoptés puissent être améliorés et que les restrictions imposées soient clarifiées en prenant en compte les exigences de la Convention européenne des Droits de l'Homme — laissant le soin au Conseil d'État d'évaluer si le principe de proportionnalité avait en l'espèce été bien respecté¹⁰⁶.

Enfin, au Royaume-Uni, une action a été intentée auprès des tribunaux pour dénoncer le caractère illégal, au regard des droits fondamentaux, des mesures prises le 23 mars en matière notamment de fréquentation des lieux de culte, une affaire qui devrait trouver sa conclusion devant la haute cour de Justice au début du mois de juillet...

Un rapport variable à l'autorité civile

Contrairement à son homologue français, le Conseil d'État, en Belgique, a décidé le 28 mai de maintenir l'interdiction de réunion dans les lieux de culte prévue par divers arrêtés ministériels successifs, en dérogation de la liberté de culte et de son libre exercice public inscrit dans la Constitution et garanti par celle-ci¹⁰⁷. Ni cette décision du Conseil d'État, ni les décisions gouvernementales n'ont suscité de réaction forte dans le chef de l'épiscopat — à l'exception du texte d'humeur de l'évêque de Tournai évoqué plus haut —, chose qui a été relevée par un certain nombre de catholiques moins dociles¹⁰⁸. On voit là se dessiner un rapport plus apaisé avec les autorités publiques que ce n'est peut-être le cas en France, témoin aussi d'un monde catholique moins divisé qu'en France et moins vindicatif, même à ses marges.

On voit ici aussi la différence entre des situations où les pouvoirs publics, quoique soumis à des pressions diverses, décident seuls de ce qu'il convient d'adopter comme mesures en matière de culte comme pour les autres domaines de la vie publique — ce fut le cas en Belgique et en France par exemple, même si l'on y a consulté les représentants des grandes religions — et d'autres situations, telle celle de l'Italie où ce sont des négociations qui ont abouti à un protocole d'accord entre le gouvernement et le président de la Conférence épiscopale. Ce qui reflète à maints égards une diversité européenne dans les relations entre l'État et les cultes, où la coopération, si elle est générale, se décline néanmoins différemment en fonction des traditions nationales.

Au Royaume-Uni également c'est par la coopération que des avancées ont pu être obtenues, le secrétariat d'État aux communautés engageant un dialogue, dans le cadre d'un groupe de travail commun, avec les représentants des cultes anglican, catholique, israélite, musulman, hindouiste et sikh, ainsi que le réseau *Faith Action*, réseau d'organisations confessionnelles et communautaires¹⁰⁹. Ici aussi pourtant, malgré la réouverture conditionnelle obtenue pour les lieux de culte, l'enthousiasme s'est manifesté du côté des seules communautés chrétiennes, alors que du côté juif et

¹⁰⁶ <http://belgianlawreligion.unblog.fr/2020/04/09/linterdiction-belge-des-activites-religieuses-dans-le-cadre-de-la-crise-sanitaire-du-covid-19/>

¹⁰⁷ https://www.rtb.be/info/belgique/detail_coronavirus-en-belgique-le-conseil-d-etat-rejette-le-recours-contre-la-suspension-des-ceremonies-religieuses?id=10511126

¹⁰⁸ <https://www.lalibre.be/debats/opinions/chretiens-d-europe-allons-nous-nous-aussi-devoir-nous-cacher-5ed0d9059978e24cfc0e8ef1>

¹⁰⁹ <https://www.la-croix.com/Religion/Reouverture-lieux-culte-Grande-Bretagne-2020-06-25-1201101731>

musulman, la circonspection était, à l'instar de la France, plutôt de mise, relativement aux difficultés pratiques à appliquer les règles sanitaires.

En France, le président Emmanuel Macron, fidèle à une orientation donnée en matière de relations avec les cultes dès le début de son quinquennat, a ainsi manifesté le souhait de réunir une fois par semaine des autorités religieuses et laïques en parallèle au conseil scientifique qui l'accompagne dans la gestion de cette crise¹¹⁰. La presse rapporte même que lors de sa rencontre du 21 avril avec les responsables des principales confessions religieuses, des grandes obédiences maçonniques et des représentants des organisations laïques, le président Macron, qui avait fait précéder cette rencontre d'un contact téléphonique prolongé avec le pape François, aurait émis l'idée d'un conseil national de la résilience incluant les courants convictionnels, sur le modèle du Conseil national de la Résistance mis en place à la Libération¹¹¹.

Le rapport à l'autorité civile fluctue ainsi : dans la Grèce orthodoxe, l'Église fait preuve de réticence à consentir aux mesures décrétées par le pouvoir civil, alors qu'à l'autre bout de la géographie européenne et de la carte des variations dans les relations avec l'autorité publique, à savoir par exemple dans la Suède luthérienne, la soumission à l'État paraît plus évidente et plus fluide.

Des voix se sont par ailleurs élevées pour revendiquer que l'exercice du culte était aussi important que le commerce alimentaire et, s'appuyant sur la protection élevée du droit de religion en droit international, revendiquer que l'État soit incompétent pour interdire aux autorités religieuses de reprendre l'exercice du culte public ou faire une distinction quelconque entre un lieu de culte et un lieu profane.

Le fait d'avoir repoussé comme moins urgente la réouverture des lieux de culte, dans le même temps que le secteur de la culture était apprécié d'une façon identique, contrairement aux magasins par exemple témoigne peut-être, outre les conditions sanitaires propres à l'exercice de ces activités, que les critères d'appréciation ont été avant tout économiques, liés à la consommation, et ont moins pris en compte les activités non marchandes. C'est du moins un reproche qui souvent a été adressé aux autorités dans le chef de ceux qui s'en sont pris à leurs décisions, considérées en effet comme manifestement déséquilibrées entre le traitement du secteur marchand et du secteur non marchand.

L'impatience de nombreuses institutions catholiques à cet égard, et surtout de nombreux croyants ou groupes de croyants, a ainsi été relayée par le lobby catholique auprès des institutions européennes, la COMECE, qui par la voix de son secrétaire général a plaidé pour que la réouverture des églises soit mise en œuvre par les autorités civiles « *dans le respect des institutions ecclésiales et en dialogue avec elles* »¹¹². De manière très politique, la même COMECE a mis en lien les restrictions à la liberté de culte et de religion d'une part, et la crainte d'autre part d'une érosion des droits fondamentaux dans le contexte d'urgence que nos sociétés vivent actuellement.

¹¹⁰ <https://www.marianne.net/debattons/billets/laicite-pourquoi-emmanuel-macron-commis-une-erreur-en-consultant-les-representants>

¹¹¹ https://www.liberation.fr/france/2020/04/22/macron-enrole-les-responsables-religieux-et-laics-dans-sa-reflexion-sur-le-monde-d-apres_1785968

¹¹² <http://www.comece.eu/la-libert-de-religion-en-jeu-dans-le-cadre-de-la-lutte-contre-le-covid-19>

Les mêmes questions se posent aux États-Unis, quoique dans un contexte légal et politique quelque peu différent. L'expert en *monitoring* du religieux Jean-François Mayer a ainsi exposé qu'aux États-Unis, l'opposition de certains milieux évangéliques à l'acceptation des restrictions imposées par les autorités s'entrecroise avec des contestations politiques de ces mesures, au nom des mêmes principes de liberté chers aux Américains¹¹³.

Une étude du centre de référence en matière de sociologie des religions aux États-Unis, le *Pew Research Center*, a montré que la plupart des États américains avaient accordé des exemptions religieuses aux mesures de distanciation physique imposées par les autorités avec l'apparition de l'épidémie¹¹⁴. Une quinzaine d'États les ont ainsi pleinement exemptés, une majorité accordant des exemptions partielles aux religions, tandis qu'une minorité d'États, à l'instar de la Californie, n'ont accordé aucune exemption aux rassemblements religieux ou les ont limités à une assistance maximale de dix personnes — en Californie précisément, plusieurs Églises coalisées ont intenté une action à l'encontre du gouverneur pour ce motif, fondant leur réclamation sur la violation du premier Amendement à la Constitution, relatif à l'exercice de la religion¹¹⁵.

Coopération et lobbying

L'on voit aussi se dessiner une carte des pays où les mesures drastiques, contraignantes pour les cultes, ou les mesures de déconfinement intéressant les cultes, ont été prises de manière unilatérale par les autorités publiques, et d'autre part les pays où le dialogue et la coopération ont été à l'œuvre entre l'État et les cultes à ce sujet¹¹⁶. Ainsi, en Italie, c'est un accord signé entre les pouvoirs publics et la conférence épiscopale qui a décidé des conditions dans lesquelles l'exercice du culte serait rétabli¹¹⁷.

À l'autre bout du tunnel du confinement, la décision du gouvernement italien de maintenir l'interdiction des messes après le 4 mai et la première phase du déconfinement a vu en revanche la Conférence épiscopale italienne s'insurger, dénonçant une entrave à l'exercice de la liberté de culte¹¹⁸ et un manque de respect de l'autonomie de l'Église prévue dans le texte constitutionnel¹¹⁹.

De manière générale, en Europe occidentale, c'est souvent l'Église catholique qui a été la plus revendicative en la matière. Le politologue Olivier Roy a montré que l'Église catholique a fait de la réouverture de ses lieux de culte un motif de confrontation avec l'État, usant des arguments d'une quelconque association de défense d'intérêts

¹¹³ <https://www.religion.info>

¹¹⁴ <https://www.pewresearch.org/fact-tank/2020/04/27/most-states-have-religious-exemptions-to-covid-19-social-distancing-rules/>

¹¹⁵ *Ibid.*

¹¹⁶ <https://www.eurotopics.net/fr/238548/le-confinement-menace-t-il-la-liberte-de-culte>

¹¹⁷ <https://www.olir.it/focus/vincenzo-pacillo-la-sospensione-dei-diritti-nel-tempo-della-pandemia/>

¹¹⁸ <https://riviste.unimi.it/index.php/statoechiase/article/view/13252>

¹¹⁹ <https://www.la-croix.com/Religion/Catholicisme/Pape/Pas-reprise-messes-eveques-italiens-denoncent-violation-liberte-culte-2020-04-27-1201091389> ; https://www.rtbfb.be/info/societe/detail_coronavirus-en-italie-sans-messes-la-liberte-de-culte-bafouee-selon-les-eveques?id=10490818

particuliers plutôt que d'arguments fondés sur sa propre théologie. Ce faisant elle a ainsi renforcé sa marginalisation et s'est condamnée même à la sécularisation en inscrivant son action dans le cadre d'une activité particulière, celle des « *consommateurs de biens sacrés* ». La conséquence ? Le religieux relèverait ainsi progressivement du catégoriel, abandonnant sa prétention universelle, et revendiquerait un traitement d'exception fondé sur des droits singuliers plutôt que des droits fondamentaux communs à tous — devenant une sorte de « *syndicat des catholiques* », surenchérit Olivier Roy¹²⁰.

La liberté religieuse n'est pourtant pas absolue, ainsi que le montre la jurisprudence de la Cour de Strasbourg relative à l'application de l'article 9 de la Convention européenne des Droits de l'Homme : la liberté de manifester sa religion ou ses convictions peut en effet faire l'objet de restrictions sous certaines conditions. En France, l'article 1^{er} de la loi de séparation de 1905 conditionne la garantie du libre exercice des cultes à l'intérêt de l'ordre public.

La situation qui a prévalu et prévaut encore démontre toutefois de manière claire la hiérarchie des droits et l'exercice de l'autorité dans une société démocratique : les restrictions à la liberté de culte ou de religion ont en effet fait la démonstration qu'en l'occurrence, les prescrits religieux, même impératifs, s'effaçaient devant l'autorité civile et la prépondérance des prescrits sanitaires sur l'exercice des pratiques ou des obligations religieuses.

¹²⁰ <https://www.cmm.asso.fr/le-croyant-un-consommateur-comme-un-autre/>

5. L'exception religieuse

La demande de normalisation pour les célébrations religieuses a sans conteste buté sur l'image négative laissée au début de la pandémie par des célébrations qui ont été des vecteurs de propagation du virus. Dans le même temps, l'argument avancé par les représentants religieux est que ces célébrations relèvent de la spiritualité, de la recherche de sens et de la socialisation par le lien communautaire, tous éléments que les réclamants considèrent plus essentiels que les loisirs et la consommation.

Ce qui a été considéré comme essentiel par les autorités publiques relève en effet de la production, de la consommation et des échanges, plutôt que des activités culturelles ou des activités de nature spirituelle. La difficulté a été, pour les acteurs religieux, d'admettre cette relégation, ce qui a entraîné nombre de revendications visant à soit valoriser une forme d'exception religieuse, chose qui n'est au demeurant pas neuve, soit à revendiquer que la pratique religieuse — non du fait de sa sacralité, mais du fait de son rôle d'activateur spirituel —, soit mise sur le même plan que les activités de nature matérielle considérées comme urgentes et prépondérantes.

La reprise des cérémonies religieuses a ainsi constitué un problème doublement épineux pour les autorités publiques, dans cette mesure et dans la mesure aussi où les risques sanitaires sont réels lorsque sont concernés surtout des lieux de culte pouvant accueillir plusieurs centaines voire plusieurs milliers de fidèles, comme c'est le cas surtout pour certaines mosquées et certaines *megachurches* évangéliques.

Un conflit des légitimités

Le retour vers l'histoire permet de montrer que de tout le temps la mise en œuvre de mesures sanitaires dans le chef du pouvoir civil, pour lutter contre la diffusion des épidémies, a été entravé par les comportements de ceux qui étaient convaincus que leur foi religieuse allaient les en immuniser.

Les décisions parfois radicales de certaines autorités ecclésiastiques ont pourtant placé leurs fidèles devant des choix cornéliens et un dilemme de conscience, partagés entre les recommandations sanitaires marquées par l'évidence scientifique, de même que les recommandations ou les obligations émises par les autorités civiles, et d'autre part l'obligation de l'orthopraxie en matière de respect des pratiques religieuses et des sacrements — aiguisant un conflit des légitimités qui resurgit ça et là dans l'histoire contemporaine des religions.

On l'a vu, des situations dissemblables se sont présentées entre des pays où les cultes ont clairement revendiqué un régime d'exception à l'égard des mesures sanitaires, et d'autres où ils se sont docilement inscrits dans le cadre des décisions prises par les pouvoirs publics.

Ici des mesures plus restrictives, là des mesures plus laxistes : de manière générale, même s'il y a bien sûr des exceptions à ce schéma rigide, le fait de privilégier ou non les religions dans les processus de confinement ou de déconfinement suit assez bien le

mode général de régulation du religieux dans les États concernés, et le fait d'accorder couramment ou non des privilèges aux religions, ou du moins à certaines religions.

En Europe, seule l'Espagne, où dans onze évêchés, malgré le confinement, des messes publiques ont continué à être célébrées et la communion à être donnée, et la Pologne, où l'épiscopat polonais a décidé de maintenir les messes tout en s'adaptant aux mesures gouvernementales visant à limiter le nombre de fidèles par cérémonie, n'ont pas suspendu la célébration publique du culte¹²¹. En Espagne la conférence des évêques a en réalité laissé la latitude aux différents diocèses d'adopter les mesures adéquates, ce qui a conduit à des situations fort différentes, et parfois à des heurts avec les autorités, comme cela a été le cas à Grenade¹²².

L'Allemagne, qui avait interdit les célébrations religieuses à la date du 11 mars mais a été contrainte de lever cette interdiction suite à une décision de justice, de même que la Croatie, ont rétabli l'accès à la célébration publique du culte depuis le début mai. Dans plusieurs autres pays européens, à l'instar de l'Italie ou du Portugal, les églises sont restées ouvertes même si les messes y ont été interdites ; dans d'autres, comme le Royaume-Uni, toutes les églises sont restées fermées, et devaient le rester jusqu'à nouvel ordre.

Au Sénégal la décision du président de la République de rouvrir les lieux de culte le lundi 11 mai, en même temps que les premières mesures de déconfinement, a inquiété une partie de la population, au moment où le nombre de cas de coronavirus dans le pays a augmenté¹²³. Cette décision s'est inscrite dans un mouvement plus général, en Afrique, où de plus en plus d'associations représentatives de chrétiens et de musulmans surtout ont manifesté leur mécontentement et leur impatience et demandé la réouverture de lieux de culte¹²⁴.

Ici aussi, le rapport complexe et quelquefois indocile aux mesures de l'autorité civile s'inscrit dans une historicité. En 1576, quand la peste a éclaté à Milan, le futur cardinal — et saint de l'Église — Charles Borromeo s'est opposé aux magistrats de la ville qui entendaient désormais interdire les processions et les prières collectives, au prétexte que l'issue de la maladie reposait sur la grâce de Dieu et que les réunions de fidèles pouvaient stimuler l'intervention divine. La demande d'exemption religieuse n'est ainsi pas neuve, loin de là, et repose tant sur la conviction que la religion et la foi peuvent quelque chose contre le risque épidémique, que sur l'idée que l'exercice de la religiosité se fonde sur des droits tout à fait particuliers, non commensurables aux autres droits fondamentaux.

Un rééquilibrage des relations avec l'État

Le juriste Grégor Puppinck a observé à propos de la France qu'elle est l'un des pays

¹²¹ <https://eurel.info/spip.php?article3715>

¹²² <https://www.la-croix.com/Religion/Catholicisme/Monde/En-Espagne-veques-privilegient-cooperation-gouvernement-2020-06-08-1201098158>

¹²³ <https://africa.la-croix.com/au-senegal-vive-polemique-autour-de-la-reouverture-des-lieux-de-culte/>

¹²⁴ <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20200706-gabon-deconfine-lieux-cultes-restent-fermes-les-religieux-en-colere> ; <https://www.la-croix.com/Religion/Catholicisme/Monde/En-Afrique-chretiens-musulmans-simpatient-face-fermeture-lieux-culte-2020-05-11-1201093667>

européens ayant adopté les mesures les plus sévères à l'égard des cultes, et notamment l'interdiction des célébrations religieuses publiques jusqu'au début du mois de juin, à vrai dire au lendemain du lundi de Pentecôte et de l'Aïd al-Fitr, fête de clôture du Ramadan, prévue le 24 mai — alors que le déconfinement avait déjà été entamé le 11 mai, et ce malgré les propositions soumises au gouvernement par les évêques¹²⁵.

Ceci a suscité en France de nombreuses réactions de la part d'institutions religieuses et d'élus de droite. Cette offensive s'est traduite par des tribunes dans la presse, des pétitions, des appels en vidéo au chef de l'État, le soutien de nombreux élus locaux, mais aussi une proposition de protocole sanitaire développée par la conférence épiscopale et adressée aux pouvoirs publics — puis ignorée par le gouvernement jusqu'à ce que le Conseil d'État l'oblige à revenir sur ses décisions.

Dans les colonnes de *The Conversation*, le sociologue Alexis Artaud de La Ferrière a analysé le fait que le soutien très clair apporté par les organisations religieuses aux mesures restrictives du gouvernement prises au mois de mars, s'est ainsi mué un mois plus tard en une contestation qui est advenue dans un contexte de défiance croissante envers la politique gouvernementale¹²⁶.

Des mots très durs ont été prononcés dans le chef de certains évêques envers le gouvernement français et sa politique, révélant une nouvelle génération épiscopale sensible aux revendications des catholiques identitaires et déterminée s'il le fallait à en découdre avec le pouvoir civil — une insistance qui n'était toutefois pas partagée par les représentants des autres cultes¹²⁷.

Même le président de la Conférence des Évêques de France a admis que le combat mené par les franges identitaires du catholicisme pour obtenir une reprise de la messe avant la date prévue par le gouvernement était légitime — troquant pour l'occasion l'expression consacrée de « *liberté de cultes* », qui fait partie du lexique porté par la République laïque dans son rapport aux religions, contre celle, plus combative, de « *liberté de l'Église* »¹²⁸. Et ce dans un contexte où le rapport de force s'est finalement inversé au bénéfice de l'Église de France, au risque de rendre les relations entre le pouvoir civil et le culte catholique plus malaisées à l'avenir¹²⁹.

Le sociologue Yann Raison du Cleuziou estime que « *les évêques ont été extrêmement frustrés de ne recevoir aucune gratification de leur loyauté. Ils avaient présenté un plan sanitaire de déconfinement ambitieux quelques jours plus tôt et le gouvernement n'en a pas tenu compte, appliquant, sans doute par négligence, des mesures 'disproportionnées'* »

¹²⁵ <https://www.lefigaro.fr/vox/religion/la-france-sera-parmi-les-derniers-pays-europeens-a-restaurer-la-celebration-publique-des-cultes-20200512>

¹²⁶ <https://theconversation.com/deconfinement-le-jeu-delicat-de-la-france-avec-les-libertes-de-culte-138174> ; du même : *Religion et sécularisme au temps du coronavirus*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, collection en ligne « Le virus de la recherche », mai 2020.

¹²⁷ http://www.lavie.fr/religion/catholicisme/liberte-de-culte-une-controverse-francaise-27-05-2020-106526_16.php

¹²⁸ https://www.liberation.fr/france/2020/06/12/malgre-la-crise-sanitaire-l-eglise-catholique-revendique-son-autonomie_1790948

¹²⁹ https://www.liberation.fr/france/2020/06/12/malgre-la-crise-sanitaire-l-eglise-catholique-revendique-son-autonomie_1790948

»¹³⁰.

Le spécialiste de la sociologie des religions Philippe Portier, en observateur attentif des relations entre l'État et les cultes, l'analyse comme une étape d'un processus où l'on bascule d'une temporalité où le catholicisme, encore majoritaire, bénéficiait d'un statut particulier, et une autre temporalité, qui s'ébauche, où l'institution catholique entend encore être traitée à part mais sait qu'elle s'achemine pourtant, à brève échéance, vers une mise à égalité avec les autres cultes¹³¹.

Des divisions internes

Le balancement entre soutien et contestation révèle aussi des fractures au sein du monde catholique. Comme l'observe Philippe Portier, « *ce moment révèle deux tendances au sein de l'Eglise, entre les catholiques d'identité, pour lesquels la chrétienté passe d'abord par la liturgie, et les catholiques d'ouverture, pour lesquels la privation de messe n'est pas un drame. Ces derniers pratiquants sont minoritaires, aussi bien en nombre qu'en influence* »¹³².

Pour une autre spécialiste du monde catholique, la sociologue Céline Béraud, la frange identitaire et droitiste du catholicisme français, celle qui a mené le combat contre le mariage pour tous, s'estime à nouveau malmenée par le pouvoir politique, voire par la République, après sa défaite de 2016, et entend une fois encore pointer un contentieux avec le pouvoir civil¹³³.

Les mêmes divisions internes et les mêmes fractures sont apparues à l'étranger entre courants opposés au sein d'un même courant religieux, à l'instar du catholicisme français. Au sein de même hiérarchie religieuse, les appréciations ont ainsi quelquefois varié quant au respect des règles sanitaires : à Chypre, deux évêques ont fait sécession à l'égard de l'archevêque à la tête de l'Église orthodoxe, qui invitait à respecter les directives émises par les pouvoirs publics ; ils ont quant à eux manifesté qu'il n'était pas dans leurs intentions, au sein de leur diocèse, de suspendre les rassemblements religieux.

En la matière, les préconisations initiales du patriarcat roumain, prises en concertation avec les autorités publiques, et visant à faire usage d'une cuillère jetable pour la communion plutôt que le partage de la cuillère commune, a suscité de vives réactions internes au sein de l'Église orthodoxe et de la communauté orthodoxe roumaine — stigmatisant la supposée soumission des autorités ecclésiastiques aux injonctions civiles sur des questions de mise en œuvre des rites et de respect de la liturgie¹³⁴.

¹³⁰ http://www.lavie.fr/religion/catholicisme/yann-raison-du-cleuziou-les-eveques-priorisent-la-morale-civile-sur-la-singularite-catholique-22-05-2020-106452_16.php

¹³¹ <https://www.liberation.fr/auteur/8815-bernadette-sauvaget>

¹³² https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/recit-coronavirus-comment-l-eglise-a-remue-ciel-et-terre-pour-obtenir-la-reprise-des-rassemblements-religieux_3981627.html

¹³³ <https://www.liberation.fr/auteur/8815-bernadette-sauvaget> ; <https://fsspx.news/fr/episcopat-et-infection-de-la-covid-19%C2%A0-58363>

¹³⁴ <https://eurel.info/spip.php?article3287> ; <https://eurel.info/spip.php?article3726>

La religion victime

Les mesures qui indistinctement ont bridé l'exercice de la plupart des activités sociales et culturelles, et les activités religieuses aussi, ont été incriminées comme ne respectant pas le caractère d'exception que l'on voudrait voir assigner à l'exercice du culte. Certains y ont même vu, par voie de conséquence, une pierre supplémentaire dans le jardin religieux et un pas de plus vers la laïcisation de la société.

Dès lors, braver l'interdiction de rassemblement prévu pour les cultes peut être pris pour une manière de mettre la piété à l'épreuve, voire de s'en remettre à Dieu pour assurer son salut, ou alors d'opposer sa foi à un pouvoir civil qui n'en permettrait pas l'expression pleine et entière — cristallisant une forme d'héroïsation des vertus de la foi face à un adversaire implacable, où épidémie et pouvoir séculier se confondent d'une certaine façon.

Jean-François Mayer cite ainsi une lettre adressée par une lectrice au périodique d'extrême droite *Rivarol*, dans laquelle elle s'indigne : « *L'on me dit que je dois me contenter de regarder une messe en streaming via mon PC, car le clergé traditionaliste n'a pas assez d'imagination, de courage, de foi, de pugnacité, de fermeté de caractère et de conviction pour ruser, inventer et contourner habilement les ordres de ce 'gouvernement'. Vraiment je ne comprends pas. Qu'a-t-on fait de l'exemple des Vendéens, des prêtres réfractaires, des saints et des martyrs ?!* »¹³⁵.

Des observateurs ont noté que l'argument assignant en la circonstance un rôle de victime aux adeptes des religions bridés dans l'exercice de leur liberté publique de culte pouvait varier fortement en fonction des contextes et des traditions revendicatives. Ainsi, si les institutions catholiques ont généralement, à des nuances près, été relativement en phase avec les mesures d'intérêt public édictées par les autorités en Europe, il en a été autrement aux États-Unis : là, l'Église catholique a été souvent plus incisive dans ses demandes d'exemption religieuse, témoignant d'un rapport fondamental différent à l'État et d'une interprétation bien plus tranchante de la liberté de religion¹³⁶.

¹³⁵ *Rivarol*, 8 avril 2020, p. 2 — voir <https://www.religion.info>

¹³⁶ *Law, Religion and Covid-19 Emergency*, *op. cit.*, p. 120-121.

6. La créativité religieuse en temps de crise : la foi 2.0

L'expérience du confinement a entraîné des répercussions fortes sur les croyants, de par la déstructuration d'un quotidien marqué par les prescrits religieux qu'elle a engendré et, quand les lieux de culte sont demeurés ouverts ou ont rouvert sous condition, par la difficulté à mettre en œuvre tant la liturgie que les sacrements tout en respectant les mesures de distanciation physique.

Comme dans d'autres secteurs de la société, le défi a été de trouver des solutions afin que les fidèles puissent malgré tout pratiquer les rites de leur religion et maintenir une communion spirituelle, sans se mettre en danger et sans mettre les autres en danger.

Comme pour d'autres activités sociales mise à l'épreuve par le confinement, des solutions créatives ont dû être trouvées pour se substituer aux pratiques habituelles ou renforcer des solutions déjà existantes : la religion numérique s'est accélérée, à travers notamment la pratique du culte à distance, des cours d'éducation religieuse, des prédications en ligne, des sacrements sans contact... ; des chaînes de mails, des groupes WhatsApp, des offices, conférences et séminaires à caractère religieux diffusés en ligne¹³⁷.

La gamme des possibilités s'est élargie, dans la mesure où, plus que jamais, le fidèle, plutôt que suivre le sermon de l'imam, du curé ou du rabbin de sa communauté, a pu se mettre à l'écoute des sermons des nombreux prédicateurs dont l'offre explose ces dernières années sur Internet — que ce soit par le truchement de sites Internet, de chaînes YouTube, de retransmissions sur Facebook ou d'autres réseaux sociaux, voire en visioconférence comme sur l'application Zoom.

Le confinement a ainsi accentué des pratiques sociales que l'on voyait déjà à l'œuvre dans le monde musulman notamment depuis plusieurs années, en particulier une audience croissante pour les feuilletons à contenu religieux sur les chaînes de télévision islamique et sur les chaînes YouTube. Les technologies telles que Zoom ont également connu une croissance très importante de leur utilisation, notamment dans l'organisation d'*Iftar* en ligne rassemblant des familles dispersées et ne pouvant se réunir en raison des mesures sanitaires¹³⁸.

Une vitalité technologique comme substitut

L'adaptation des grandes religions instituées à l'ère du numérique et du repli individuel où l'on façonne sur le mode singulier son rapport à la spiritualité, n'est pas neuve. Voilà plusieurs années déjà que l'on s'y est mis aux célébrations à distance, à l'évangélisme numérique, à la cyber-pastorale ou la cyber-confession..., voire à l'émergence de communautés spirituelles virtuelles ou de monastères virtuels¹³⁹. La religion étant un

¹³⁷ <https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/penelope/segments/chronique/165514/religion-ceremonie-messe-ramadan-distanciation-matthieu-dugal-alain-crevier>

¹³⁸ <http://www.francesoir.fr/lifestyle-vie-quotidienne/un-ramadan-plus-connecte-plus-solidaire-et-plus-durable-grace-aux>

¹³⁹ Isabelle Jonveaux, *Dieu en ligne. Expériences et pratiques religieuses sur Internet*, Paris, Bayard, 2013.

marché aussi, des entrepreneurs proposant des services numériques en lien avec les activités pastorales ou ecclésiales ont également éclos, en parlant le langage des réseaux et des start-ups les plus pointues.

La vitalité numérique des grandes religions n'a donc pas été prise en défaut par la crise sanitaire. L'offre religieuse numérique a ainsi été démultipliée et a gagné en variété, tout en accentuant la reconfiguration de la pratique qu'elle avait déjà engendrée.

L'anthropologue Bénédicte Rigou-Chemin, étudiant la capacité que le religieux a eu de s'adapter par Internet à cette situation nouvelle, a montré comment les ressources en ligne ont été mobilisées notamment pendant le carême catholique en cette année de pandémie, et ce dans deux directions : la retransmission numérique à distance d'offices captés dans les lieux de culte, et d'autre part des ressources proposées pour une pratique individuelle dans l'espace confiné du domicile¹⁴⁰.

Cela a donné lieu à de nouveaux bricolages religieux, dont la circulation désormais est digitalisée ; à une nouvelle mise en perspective également du rôle du prêtre ; à l'invention, enfin de rituels improvisés, réinventés, reformulés, recomposés ou sortis de l'oubli du passé, montrant aussi les ressources mémorielles du religieux¹⁴¹.

Au total, en peu de temps, des communautés religieuses ou des réseaux institués ont réussi à diversifier leurs activités en s'adaptant, en s'organisant, de manière à constituer des communautés virtuelles. Seuls des médias classiques comme la télévision ou la radio ont toutefois été en mesure de répondre à la demande de personnes plus âgées, souffrant de la fracture numérique, et ce par le biais des émissions religieuses concédées sur les chaînes de télévision publiques ou par le truchement des chaînes de télévision et de radio confessionnelles privées.

La télévision publique y a pourvu en Pologne par exemple en diffusant chaque jour des messes et autres services religieux durant la période du confinement¹⁴². En Belgique, l'Église catholique a mis en œuvre une série de supports techniques pour pourvoir au remplacement des rassemblements dans les lieux de culte, qu'il s'agisse des messes radio-télévisées sur les ondes de la radio-télévision publique, sur la chaîne catholique KTO ou sur les réseaux sociaux¹⁴³.

L'usage de moyens audiovisuels est néanmoins demeuré limité pour des communautés comme les communautés religieuses juives, qui lors du shabbat ou d'autres célébrations religieuses ne peuvent recourir à l'électricité et sont donc dénuées de toute possibilité de faire appel à une solution de substitution aux prières publiques.

Enfin, de la même façon que dans l'enseignement obligatoire ou supérieur des craintes se sont fait jour quant à la possibilité qu'à l'avenir des cours à distance se multiplient, voire se généralisent, dans les milieux religieux une même crainte est apparue que la

¹⁴⁰ Bénédicte Rigou-Chemin, *Un carême connecté*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2020.

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 6.

¹⁴² <https://fr.aleteia.org/2020/05/04/coronavirus-en-pologne-la-vie-sacramentelle-continue/>

¹⁴³ <https://www.levif.be/actualite/belgique/la-virtualite-d-un-culte-comment-vit-on-sa-religion-en-temps-de-pandemie/article-normal-1272007.html>

dimension communautaire et collective des célébrations ne cède face à ce qui est aujourd'hui l'exception mais pourrait devenir la norme, à savoir des participations virtuelles à des offices religieux ou des communautés de prière en ligne.

Un double fossé, numérique et idéologique

En la matière, la créativité et l'innovation technologique ont été fort dépendantes des animateurs locaux des paroisses, des diocèses et des Églises nationales — ou des instances similaires pour les religions autres que chrétiennes —, et de leur capacité entrepreneuriale à mettre en œuvre des solutions pour répondre au caractère inédit de la situation.

Ceci a contribué à creuser un fossé qui préexistait, entre des paroisses ou des communautés religieuses très entreprenantes et dynamiques, et d'autres plus archaïques dans leur communication et leur type d'activités, donc moins à même de répondre de manière efficace à l'ampleur de la situation créée par la pandémie¹⁴⁴.

Comme l'a montré parmi d'autres chercheurs David Douyère, l'évangélisation numérique est caractéristique plutôt de courants traditionalistes voire militants réactionnaires, lesquels mobilisent dans leur stratégie des jeunes dévoués qui manipulent avec dextérité tous les ressorts de la « Culture Web »¹⁴⁵.

La même fossé sépare plus que jamais des religions moins modernisées dans leur capacité évangélique et dans les outils communicationnels d'une part, et d'autre part des groupes religieux, communautés religieuses et Églises, surtout évangéliques, mieux outillées sur ce plan¹⁴⁶. Ces dernières ont davantage pris la mesure de l'événement pour affermir le lien social entre les fidèles et gérer la question de la solitude sociale, et ont pu s'appuyer sur une pratique déjà bien solidifiée en matière de culte à distance et d'usage de moyens communicationnels développés afin de maintenir des liens suivis avec leurs ouailles — cela est particulièrement vrai dans nombre de pays d'Afrique subsaharienne ; cela est vrai aussi ailleurs, par les relais de ces Églises fortement transnationalisées, dans l'hémisphère nord.

L'anthropologue Alain Rauwel l'a noté, quant à la réaffirmation du monopole ecclésiastique sur le sacré aux dépens d'une « Église des périphéries » : « *Des jugements sévères ont été formulés contre la 'reductio ad clericum' mise au grand jour par la gestion visuelle de l'épidémie. Le théologien italo-américain Massimo Faggioli a parlé (...) crûment, d'onanisme liturgique'. Des clercs, et même quelques évêques, n'ont pas hésité à lui faire chorus, en Allemagne, mais aussi, de façon plus surprenante, en Espagne, prenant ainsi leurs distances avec certaines déclarations hiérarchiques particulièrement abruptes, comme la lettre des évêques d'Ombrie du 31 mars, dans laquelle l'apologie des messes 'sans*

¹⁴⁴ <https://www.paris-normandie.fr/actualites/societe/coronavirus-les-edifices-religieux-fermes-le-culte-se-refugie-sur-internet-PE16565479> ; <https://www.lalibre.be/belgique/societe/le-deconfinement-va-mettre-a-l-epreuve-le-catholicisme-belge-on-peut-dire-que-la-situation-est-apocalyptique-pour-l-eglise-5eb9820d7b50a67d2e5fb872>

¹⁴⁵ <https://theconversation.com/le-numerique-garant-de-la-continuite-religieuse-139091> ; https://www.lepoint.fr/societe/quand-le-numerique-vole-au-secours-du-religieux-14-06-2020-2379792_23.php

¹⁴⁶ <https://theconversation.com/le-numerique-garant-de-la-continuite-religieuse-139091>

peuple' s'accompagnait de rappels, en termes scolastiques sans nuances, de la différence quasi ontologique entre clercs et laïcs (...). Le laïcat semble bien pris dans un processus d'infantilisation. Il en va en somme dans le domaine religieux comme dans les secteurs de la politique ou de l'économie : les appareils sentent l'opportunité de tailler, à la faveur de la crise et de ses nécessités réelles ou supposées, dans les équilibres laborieusement acquis »¹⁴⁷.

Les débats autour des rites sans présence physique, en matière de délitement de l'esprit de communauté comme en matière de validité canonique ne sont pas réellement nouveaux : ils renouvellent ceux qui ont émergé avec les possibilités technologiques apparues au début du troisième millénaire, et ce que les chercheurs ont appelé la religion numérique ; ils renouvellent même d'une certaine façon ceux qui sont apparus dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale — et la diffusion des premières messes télévisées.

En matière de discours, certains prêches ont conduit à penser les conséquences de l'épidémie en termes fortement religieux et à accompagner l'adaptation des croyants confinés par analogie avec ce qu'ont vécu des figures marquantes des textes bibliques ou des saints de l'Eglise : il en est ainsi de l'analogie symbolique entre le lieu de confinement et le désert ou l'érémitisme, de l'ascèse qui l'accompagne, du rapport à la nourriture, de la transfiguration du lieu de vie en lieu de prière ou de culte...

D'autres formes d'adaptation

D'autres formules ont été mises en œuvre, hormis les ressources numériques, et qui ne recourent pas nécessairement à la technologie. Les pratiques religieuses se sont en effet adaptées à la situation, en trouvant assez rapidement nombre de parades. Ainsi, aux États-Unis surtout, mais pas uniquement, des confessions ont été données à des fidèles restant dans leur véhicule automobile, sur le modèle du *drive-in*¹⁴⁸.

Avec le déconfinement, des protocoles sanitaires drastiques ont été imposés dans les églises, notamment italiennes ou polonaises — là où la pratique dominicale demeure l'une des plus élevées en Europe. Les pratiques s'adaptent aussi comme dans ces mosquées, où il est prévu au lendemain du déconfinement que chaque fidèle apporte son propre tapis, respecte la distanciation physique et s'interdit les ablutions¹⁴⁹.

Ce qui avant ou pendant le confinement était décrié comme impossible à mettre en œuvre, est aujourd'hui devenu naturel : ainsi en Grèce, où pour assurer les sacrements des icônes sont nettoyées avant que toute personne puisse les embrasser, comme le veut la coutume dans la religion orthodoxe.

Les communautés évangéliques sont peut-être mieux armées pour s'accommoder de la

¹⁴⁷ <http://cesor.ehess.fr/2020/04/billet-de-notre-collegue-alain-rauwel-sur-les-pratiques-rituelles-par-temps-de-pandemie-dans-le-carnet-de-lehess/>

¹⁴⁸ <https://www.moustique.be/26168/comment-les-religions-sadaptent-au-coronavirus>

¹⁴⁹ <https://plus.lesoir.be/305857/article/2020-06-08/une-reprise-du-culte-geometrie-variable> ; <https://www.levif.be/actualite/belgique/la-virtualite-d-un-culte-comment-vit-on-sa-religion-en-temps-de-pandemie/article-normal-1272007.html>

situation présente, dans la mesure où au contraire des autres grandes religions monothéistes, elles peuvent plus aisément se passer du culte public et privilégier les « *groupes de maison* », à savoir des réunions de prière à l'échelle de quartier ou d'autres formes de réunion religieuse à l'échelle 'micro' — groupe de femmes, groupe de jeunes...

Certaines Églises très centralisées et fortement structurées ont aussi pris l'initiative dès le début de l'épidémie de s'adapter à la situation et d'adresser des directives à leurs membres : ce fut le cas des Témoins de Jéhovah ou de l'Église mormone par exemple. Les Témoins de Jéhovah se sont ajustés à ces conditions inédites en annulant leurs grands rassemblements annuels, en renonçant à leur prédication de porte-à-porte là où le confinement était la règle et en imaginant d'autres modalités communicationnelles pour répandre leur message évangélique¹⁵⁰. Quant à l'Église mormone, elle a annulé toutes ses cérémonies publiques — dans le monde entier.

En Afrique subsaharienne, la mémoire de l'épidémie d'Ebola, laquelle avait connu une propagation accélérée par le truchement des cérémonies de funérailles, a servi à mettre en place des règles de biosécurité visant à prévenir la transmission du virus lors des enterrements. Ceci dans le respect, autant que possible, des pratiques sociales et culturelles et des codes religieux — chose malaisée dans un contexte où d'ordinaire, comme le relève le sociologue Francis Akindès, le sentiment d'obligation sociale incite à participer massivement aux cérémonies de funérailles, selon le prestige social du défunt¹⁵¹. Ce qui suppose l'articulation délicate de mesures bio-sanitaires et d'impératifs socio-culturels.

Pèlerinages et processions

Les plus grandes manifestations religieuses sont on le sait des pèlerinages, ce qui en ces temps de distanciation sociale pose des problèmes manifestes. Le pèlerinage comme institution religieuse est ainsi en panne, mais aussi le pèlerinage comme ressource touristique et commerciale. Le Vatican a par exemple décidé de reporter les Journées mondiales de la Jeunesse à l'année 2023 et la Rencontre mondiale des Familles, programmée initialement à Rome en juin 2021 et désormais prévue en juin 2022¹⁵². Le sanctuaire de Lourdes a quant à lui particulièrement souffert de la crise, comme d'autres lieux de pèlerinage catholique. Quant aux processions, qui en d'autres temps étaient précisément mises en place comme moyen spirituel de lutte contre les épidémies, il n'a cette fois plus été possible de les organiser.

Les autorités saoudiennes ont pour leur part rapidement fermé aux visiteurs le sanctuaire de la Kaaba, après avoir identifié les premiers cas de coronavirus parmi les pèlerins. Chez les fidèles musulmans, dans les pays musulmans comme dans les communautés musulmanes en Occident, la sidération née de la propagation rapide du virus s'est ainsi doublée de la sidération provoquée par l'image inusitée de la Kaaba, le

¹⁵⁰ <https://www.jw.org/fr/actualites/jw/region/international/Des-fr%C3%A8res-et-s%C5%93urs-du-monde-entier-utilisent-des-m%C3%A9thodes-innovantes-pour-pr%C3%A4cher-pendant-la-pand%C3%A9mie/> ;

¹⁵¹ <https://theconversation.com/comment-reinventer-les-rites-funeraires-en-temps-de-covid-19-136707>

¹⁵² <https://www.20minutes.fr/monde/2764443-20200420-coronavirus-pape-reporte-an-aout-2023-jmj-lisbonne>

lieu le plus sacré de l'islam, totalement vidé de ses pèlerins, chose pour le moins inédite.

L'Arabie saoudite, pays du Golfe le plus touché par la pandémie, a annoncé, le 22 juin, le maintien à la fin de juillet du grand pèlerinage de La Mecque, mais avec un nombre de fidèles limité à un millier de personnes de moins de soixante-cinq ans se trouvant déjà à l'intérieur du royaume saoudien, et dûment sélectionnées — et ce alors que les autorités du pays tablaient à l'origine sur 2,7 millions de pèlerins en 2020. La caution religieuse à cette décision politique a été apportée par la Ligue islamique mondiale et par la prestigieuse institution sunnite Al-Azhar, établie au Caire¹⁵³.

L'aspect financier de la crise n'est pas négligeable non plus : les dons des fidèles pendant les célébrations se sont bien évidemment taris et ne sont pas réellement compensés par les libéralités de circonstance — les religions sont aussi des entreprises insérées dans un marché et soumises aux aléas économiques qui en découlent, notamment la perte de revenus. Les sanctuaires, lieux où habituellement un commerce religieux important draine des ressources capitales pour les Églises, se trouvent également être en panne, tel le sanctuaire de Lourdes, fréquenté chaque année par des millions de fidèles et qui compte 200 salariés permanents — sans même prendre en considération les 4 000 emplois directs ou indirects générés par le tourisme religieux à Lourdes —, et pour lequel le déficit financier est considéré comme historique après deux mois de fermeture : il a été estimé par l'un de ses responsables, en terme de perte d'exploitation, à huit millions d'euros¹⁵⁴.

¹⁵³ https://www.lemonde.fr/international/article/2020/06/22/coronavirus-le-grand-pelerinage-de-la-mecque-maintenu-mais-avec-un-nombre-tres-limite-de-pelerins_6043795_3210.html

¹⁵⁴ <https://www.la-croix.com/France/Sanctuaire-Lourdes-deficit-historique-reouverture-partielle-samedi-2020-05-13-1301094103>

7. La plasticité du droit religieux

Les réponses apportées à la pandémie et les nécessaires adaptations en matière d'exercice du culte qui en ont été le prolongement ont également été l'occasion de mettre à l'épreuve des ressources internes à la religion. Cela s'est marqué notamment dans la mobilisation de références théologiques permettant au nom de l'éthique religieuse elle-même la transgression des normes lorsqu'il en va de la préservation de la vie humaine. Une question fondamentale notamment dans le cas du judaïsme et de l'islam — et rappelée par plusieurs autorités religieuses de ces deux confessions¹⁵⁵.

Dans le corpus catholique, de nombreux textes réfèrent à l'attitude à adopter en temps d'épidémie : il en est ainsi par exemple d'un document produit par le pape Benoît XIV, au milieu du XVIII^e siècle, sur la communion, quant aux moyens à mettre en œuvre pour administrer l'eucharistie, lorsque les mesures sanitaires d'exception doivent être prises — que ce soit à propos de la confection des hosties ou de la manière de les porter en bouche. Là aussi, ce type de ressource a été revitalisé pour alimenter le débat intra-religieux sur ce qu'il est concevable d'adapter en ces temps particuliers où l'exercice du religieux est en souffrance.

La question est sensible par ailleurs de savoir entre laquelle des deux formes de salut possibles dans la circonstance, entre la providence et la science médicale, le croyant doit s'en remettre. Ici, c'est une tension classique entre l'allégeance à l'autorité religieuse ou plutôt à l'autorité civile, entre les prescrits de la religion et ceux produits par l'activité scientifique, qui a été fortement mise à l'épreuve.

La question de l'eucharistie dans le christianisme

Pour le christianisme dans sa version catholique ou orthodoxe, des ressources théologiques ont été mises à contribution pour que les sacrements spirituels puissent en la circonstance se substituer aux sacrements physiques : il en est ainsi de la communion notamment. Il est vrai qu'à la différence de l'orthopraxie quotidienne des fidèles juifs et musulmans qui respectent les préceptes de leur religion, il en va autrement pour les catholiques et bon nombre de chrétiens d'autres obédiences, notamment les orthodoxes : car pour eux la messe dominicale n'est pas qu'une assemblée où la prière se vit de manière collective, où elle n'est pas qu'un rite communautaire ou social ; elle est aussi et surtout le moment de l'eucharistie, lorsque le sacrement prodigué donne corps à la présence réelle de Dieu pour le croyant, par le truchement de la communion.

Prenons à cet égard l'exemple de l'Italie. Le fait que l'épiscopat italien se soit volontairement soumis aux mesures voulues par le gouvernement de la péninsule¹⁵⁶ et en particulier le choix qui a été fait dans les premiers temps de la pandémie de distribuer l'hostie en main et non dans la bouche aux cours des offices religieux, a

¹⁵⁵ <https://laregledujeu.org/2020/04/14/35967/coronavirus-origine/>

¹⁵⁶ *Law, Religion and Covid-19 Emergency*, op. cit. ; <https://www.olir.it/focus/miriam-abu-salmem-ludovica-decimo-la-liberta-religiosa-in-italia-ai-tempi-del-covid-19-una-ricostruzione-ragionata-a-partire-dal-webinar-del-30-aprile/>

suscité des réactions vives dans le chef de la frange traditionaliste de l'Église¹⁵⁷. Une réaction accrue encore dès le moment où la décision a été prise de suspendre les messes — à savoir à partir du 8 mars —, ce qui a été considéré comme une capitulation de la foi face au coronavirus¹⁵⁸. C'est en Italie aussi que le débat théologique a été vif quant à la légitimité, au regard du droit canon, de l'interdiction faite aux fidèles de participer à des cérémonies qui se déroulaient désormais *sine populo* et d'être de ce fait éloignés des sacrements — étant déniés dans ce droit tant du fait de l'autorité publique que du fait de l'autorité ecclésiastique¹⁵⁹.

En islam

Les autorités saoudiennes ont appelé les musulmans à suspendre leurs préparatifs pour le grand pèlerinage, le *hajj*, prévu cette année vers la fin juillet¹⁶⁰. Début mars, Riyad avait déjà suspendu la *omra*, le petit pèlerinage musulman, qui peut être effectué à n'importe quel moment de l'année¹⁶¹. L'Indonésie, le pays musulman le plus peuplé au monde, avait de même que la Malaisie pris déjà auparavant la décision lourde de conséquences de renoncer au *hajj* pour ses ressortissants. Le pèlerinage à la Mecque a toujours été considéré comme un vecteur potentiel majeur d'épidémie et a depuis longtemps été l'objet, pour ce motif, d'un contrôle des plus sévères visant à protéger les pèlerins les uns des autres, notamment en leur imposant des vaccinations¹⁶².

Dans le même temps, le rôle de gardien des lieux saints de l'islam que joue Ryad pourrait être de ce fait « *remis en question alors qu'il s'agit d'une puissante source de légitimité politique, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du royaume. Déjà, des incidents mortels — dont une bousculade ayant fait en 2015 quelque 2 300 morts — avaient suscité des critiques sur la gestion du hajj par Ryad* »¹⁶³. L'annulation du *hajj* pourrait lui faire perdre l'équivalent de plus de dix milliards d'euros de revenus.

En islam, les prières collectives de substitution effectuées par le truchement d'Internet ont entraîné des controverses, principalement dans les milieux salafistes, quant à leur validité notamment. De la même façon, d'importants débats ont porté sur la manière d'adapter les rituels funéraires aux circonstances présentes¹⁶⁴. Sur *France Inter*, la journaliste Isabelle de Gaulmyn a ainsi rappelé qu'à la fin du Moyen Âge, au moment de la grande peste, des *fatwas* avaient été mises en œuvre pour permettre d'adapter les enterrements des fidèles musulmans¹⁶⁵. Les rituels comme le lavage des corps n'étant plus possibles pour cause de santé publique, « *depuis toujours les religions*

¹⁵⁷ <https://gloria.tv/post/NbYryTVunPyr3uS8xZNYakQs8>

¹⁵⁸ <https://www.lanuovabq.it/it/la-capitolazione-della-fede-davanti-al-coronavirus>

¹⁵⁹ *Law, Religion and Covid-19 Emergency*, op. cit., p. 252sq.

¹⁶⁰ <https://www.la-croix.com/Virus-annuler-pas-Ryad-face-choix-cornelien-grand-pelerinage-2020-06-16-1301100003>

¹⁶¹ <https://www.franceculture.fr/religion-et-spiritualite/confinement-comment-les-cultes-sorganisent>

¹⁶² Voir à ce sujet des travaux de Silvia Chiffolleau et notamment S. Chiffolleau, « Des pèlerins et des épidémies. Recomposition des flux 'dangereux' sur la mer Rouge et le Golfe », *Arabian Humanities* [En ligne], 6 | 2016 — <http://journals.openedition.org/cy/3051> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cy.3051>

¹⁶³ https://www.lepoint.fr/monde/virus-annuler-ou-pas-ryad-face-a-un-choix-cornelien-pour-le-grand-pelerinage-16-06-2020-2380055_24.php

¹⁶⁴ <https://www.theguardian.com/world/2020/jul/07/the-muslim-bereaved-cruelly-deprived-of-closure-by-coronavirus>

¹⁶⁵ <https://www.franceculture.fr/religion-et-spiritualite/confinement-comment-les-cultes-sorganisent>

s'adaptent »¹⁶⁶.

En France le Conseil français du culte musulman (CFCM) a même été jusqu'à recommander, dès le 17 mars, de ne pas pratiquer de toilette rituelle sur les personnes décédées, de manière à ne pas faire prendre de risques aux personnels funéraires et aux proches du défunt¹⁶⁷. Ici, l'argumentaire islamique rejoint celui sur lequel la plupart des autorités israélites se sont fondées, à savoir la prépondérance de la préservation de la vie sur le respect strict des principes de la religion.

Le discours des autorités musulmanes dans la circonstance, de manière vraisemblablement à rassurer sur sa fidélité à l'orthodoxie religieuse, a mis en évidence le rappel que les décédés en période de pandémie sont élevés au rang de martyrs, et que même s'ils n'ont pas le statut de martyrs de guerre, pour lesquels en effet aucune toilette mortuaire n'est pratiquée, ils ont été victimes d'une « *guerre contre l'épidémie* » qui exige des pratiques exceptionnelles, parmi lesquelles la suspension de la toilette mortuaire prévue dans la tradition musulmane¹⁶⁸.

Les autorités du CFCM ont dès lors été amenées à prendre des dispositions en matière de rituel funéraire et accepté, tenant compte du principe de préservation de la vie, d'aménager tant la toilette mortuaire que la mise du défunt dans un linceul ou les prières mortuaires — dès lors que les formes des ablutions prévues par le droit musulman ne sont pas possibles, elles perdent leur caractère obligatoire, comme la tradition musulmane le recommande en cas d'épidémie.

Dans le judaïsme

En Israël, où la totalité des lieux de culte ont été fermés avec la pandémie, toutes religions confondues, un débat a animé les rabbins, à savoir : était-il possible d'utiliser une application de visioconférence pour permettre à la famille de se réunir autrement que physiquement à l'occasion de la Pâque juive ? Certains rabbins ont estimé que oui, « *en situation d'urgence* », il est possible d'utiliser de telles applications pour célébrer la fête avec des « *personnes âgées ou malades* ». Le grand rabbinat d'Israël s'y est quant à lui opposé, estimant qu'il n'était pas question de « *profaner un jour férié* »¹⁶⁹.

Quand plusieurs rabbins orthodoxes ont ainsi en Israël émis cette décision, selon une interprétation conforme à leurs yeux à la loi religieuse, autorisant la vidéoconférence pour que les familles puissent à l'unisson célébrer virtuellement la Pâque juive, d'autres les ont critiqués et ont considéré qu'il y avait là une transgression nette du prescrit religieux¹⁷⁰. La question est délicate, puisqu'il en va de décider où se trouve la limite

¹⁶⁶ *Ibid.*

¹⁶⁷ <https://www.cfcf-officiel.fr/2020/03/17/avis-relatif-a-la-prise-en-charge-du-corps-dun-patient-decede-infecte-par-le-coronavirus-covid19/> ; https://www.saphirnews.com/Morts-du-coronavirus-pourquoi-le-CFCM-recommande-de-ne-pas-pratiquer-les-toilettes-rituelles_a27012.html

¹⁶⁸ https://www.saphirnews.com/Morts-du-coronavirus-une-fatwa-appelle-a-privilegier-la-priere-sur-l-absent-faute-d-assister-aux-funeraillles_a27004.html

¹⁶⁹ <https://www.franceculture.fr/religion-et-spiritualite/confinement-comment-les-cultes-sorganisent>

¹⁷⁰ https://www.liberation.fr/planete/2020/03/18/en-israel-le-virus-de-la-division-chez-les-rabbins_1782083

entre l'acceptable et ce qui ne l'est pas, dans la mesure où en principe seule la sauvegarde de la vie humaine permet de déroger aux règles de la *Halakhah*, la loi juive.

Le grand rabbinat d'Israël a de manière spectaculaire proclamé aussi qu'aucune prescription du droit religieux juif ne pouvait l'emporter sur les instructions venues du ministère civil de la Santé, et pour conforter ce propos le grand rabbin séfaraite d'Israël s'est appuyé sur les préconisations contre le choléra d'une autorité rabbinique du XVIII^e siècle¹⁷¹. Dans le même temps un *leader* religieux ultra-orthodoxe à l'influence considérable a pour sa part décrété que la suspension de l'étude de la Torah, ne fût-ce qu'un seul jour, constituait un risque plus grand encore que le coronavirus pour les juifs — ce qui a conduit à ce que des centaines d'écoles talmudiques demeurent ouvertes malgré les préconisations gouvernementales¹⁷².

L'interprétation des textes permettant de déroger aux règles religieuses varie selon le caractère libéral ou orthodoxe des institutions religieuses. Ainsi dans le cas du judaïsme, si les institutions traditionnelles ont pris en considération essentiellement le danger de mort comme jauge pour l'interprétation des règles et leur éventuelle suspension, des rabbins plus libéraux ont été plus loin, comme le relève le rabbin Rivon Krygier de la synagogue *Adath Shalom* dans le 15^e arrondissement de Paris, propos tenus dans *Philosophie magazine*¹⁷³. Ce rabbin s'appuie sur les sources traditionnelles pour permettre de déroger aux règles non seulement en cas de danger de mort, mais aussi en cas de risque et de même de doute qu'un risque existe — ce que les orthodoxes quant à eux n'admettent pour leur part pas...

Entre source d'autorité et validité de la décision

En Allemagne la Conférence épiscopale, dans ses instructions relatives au déroulement liturgique de la semaine sainte catholique, a tenu à rappeler la distinction qu'il fallait nécessairement faire malgré tout entre un service religieux réel et un service virtuel, dont la valeur n'est pas égale. Des théologiens ont ainsi mis en évidence le fait que les cultes à distance étaient singulièrement unilatéraux, puisque seuls les officiants y prêtaient activement leur concours, la présence de l'assistance étant uniquement virtuelle ; et de pointer de surcroît le fait que la participation au culte ne pouvait ainsi s'exercer par l'ouïe et la vue uniquement, mais devait concrètement se matérialiser par une participation active, une présence, une mise en action de tous les sens, outre l'ouïe et la vue¹⁷⁴.

Mais cela a un revers : pour citer Christian Jouret, l'épidémie de coronavirus laissera des traces parmi les communautés religieuses : « *Des rites ont été délaissés, des profanations commises, des mesures jugées contraires aux dogmes ont été prises, des traditions ont été bafouées. Des reproches seront faits aux autorités spirituelles qui ont accepté les consignes de précaution des États* »¹⁷⁵.

¹⁷¹ <https://www.haaretz.com/israel-news/premium-israel-coronavirus-health-cure-1.8703719>

¹⁷² <https://charliehebdo.fr/2020/04/religions/coronavirus-dieu-facteur-de-contamination-massif/>

¹⁷³ <https://www.philomag.com/lactu/le-covid-19-va-t-il-aussi-avoir-la-peau-des-religions-43017>

¹⁷⁴ <https://www.ehess.fr/fr/carnet/pratiques-rituelles-pand%C3%A9mie-confinement>

¹⁷⁵ <https://orientxxi.info/magazine/les-croyances-religieuses-au-defi-du-covid-19.3791>

Les adhésions de nombre d'autorités religieuses aux interdictions édictées par les pouvoirs publics ont pu susciter çà et là des fractures au sein des grandes religions instituées, entre un courant majoritaire attaché à la collaboration avec le pouvoir civil et d'autre part des fractions plus traditionalistes ou radicales, attachées quant à elles à défendre avant tous les principes de la religion et la préservation du culte — ces dernières utilisant notamment comme argument que l'Église officielle avait plié face aux injonctions civiles sans trop défendre ses prérogatives et ses fondamentaux. Ces même courants minoritaires ont à maintes reprises mis aussi en avant le fait qu'il était inconcevable que des lieux de culte ou des objets du culte, notamment ceux utilisés lors de la communion collective catholique ou orthodoxe, puissent être considérés comme des vecteurs de transmission. La capacité du religieux à faire montre de plasticité lors de circonstances exceptionnelles n'est donc pas communément admise, comme varie aussi le périmètre de l'admissible en la matière.

8. En guise de conclusion provisoire : des problèmes émergents

La question de l'accompagnement religieux des mesures prises afin de faire face à une crise à gérer sur le long terme, en particulier une crise sociale qui servira de révélateur quant au rôle que les religions peuvent tenir dans une société en difficulté majeure — notamment dans la lutte contre la précarisation sociale, voire la pauvreté massive qu'annonce la crise durable qui s'ébauche... —, se pose avec acuité.

Dans le même temps, la situation exceptionnelle qui prévaut et qui prévaudra encore annonce non seulement une crise sociale, mais également une crise culturelle et morale qui mettra les valeurs démocratiques et le consensus social à l'épreuve : dans ce contexte, certains responsables politiques peuvent considérer que les religions et convictions ont une pierre à apporter à l'édifice de la reconstruction, voire du nécessaire changement de paradigme social et économique à installer, et peuvent donc être tentés de s'appuyer sur le capital de confiance, le crédit, ou l'image symbolique de la religion pour mettre en œuvre certains projets et les faire accréditer.

Ainsi a-t-on vu en France le président de la République juger bon de réunir à deux reprises les représentants des cultes et des associations de libre pensée pour, s'appuyant sur l'idée d'une réparation du lien entre l'État et les cultes, les faire participer à l'effort de cohésion morale du pays et les confronter avec les enjeux de demain — dans une sorte d'« *union sacrée* » morale, là où des régimes d'austérité seront mis en place pour résister à une crise économique et sociale sans précédent, et où il faudra trouver au cœur de la société des appuis pour les rendre acceptables.

Dans le même temps, le défi est immense pour certaines religions en perte de vitesse, notamment sur le continent européen. Pour reprendre les termes du journaliste Christian Delahaye, le confinement a « *fait passer un sacré crash-test à l'Eglise catholique* » : plus de messes, plus de procession des rameaux, plus de célébrations de Pâques, plus de baptême, plus de mariage et même plus (sinon avec quelques fidèles) de funérailles, l'ultime digue qui faisait exception à l'effondrement des pratiques chrétiennes dans la société française¹⁷⁶, suivant l'expression de la sociologue Danièle Hervieu-Léger — dans la mesure où les rites liés la mort constituent en effet en Europe l'une des dernières sources de légitimité sociale des Églises.

Le discours que peuvent opposer les grands courants religieux à la situation présente paraît en effet bien vain et semble s'effacer dans l'esprit de la population face à la très prisée parole des experts et des scientifiques. Ainsi, les appels lancés à l'instar de ceux du pape François, seul face à une immensité vide pour sa bénédiction *urbi et orbi* de Pâques sur la place Saint-Pierre désertée¹⁷⁷, pour que les croyants répandent leurs prières et demandent à Dieu de les protéger contre l'épidémie, ont paru fort éloignés des réalités vécues par les citoyens.

¹⁷⁶ <https://www.editions-empreinte.com/post/le-confinement-fait-passer-un-sacr%C3%A9-crash-test-%C3%A0-l-eglise-catholique>

¹⁷⁷ https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/04/11/les-religions-a-l-epreuve-du-confinement_6036326_3232.html

Enfin, quand dans nombre de pays, une partie de l'opinion s'inquiète de mesures dont les conséquences pourraient être sur le long terme une réduction des libertés publiques, ailleurs on s'inquiète ou on se réjouit de ce que les mêmes mesures puissent réduire l'impact du religieux dans la vie publique. Ainsi au Maroc, la fermeture provisoire des mosquées lors du confinement — et par voie de conséquence l'impact politico-religieux ou moral des prédications — et l'interdiction des rassemblements religieux, qui a eu pour conséquence que la mouvance islamiste s'est vue coupée de ses relais, a conduit certains à y voir le début du déclin de l'islam politique et une forme de privatisation de la pratique de la religion¹⁷⁸.

Parmi les questions posées au cœur de cette pandémie se trouve ainsi en **premier lieu** celle de la confrontation d'un certain nombre de croyants avec une réalité qui met à mal la confiance absolue dans la capacité des textes religieux et des rites à assurer leur protection, ainsi que la confiance dans la parole supposée prophétique des autorités religieuses, mise en infériorité par un discours scientifique paraissant pour l'occasion plus légitime¹⁷⁹.

Deuxième question : le manque de confiance de certaines communautés religieuses à l'égard de l'autorité civile et des règles de vie commune qu'elle édicte, comme cela s'est à maintes reprises manifesté — parfois légitimé, on l'a vu, par la discours des certains responsables politiques qui eux-mêmes y ont incité. Avec aussi ce paradoxe que ce sont, malgré, tout les hôpitaux publics qui ont été sollicités par ces mêmes croyants lorsqu'ils sont tombés malades, et ont été dès lors leur dernier recours face à la maladie.

Ces comportements ont mis à l'épreuve la capacité de l'État à imposer sa contrainte sanitaire et faire admettre l'efficacité et la pertinence de ses mesures à toute la population. Cela a de la même façon posé, une nouvelle fois, la question de la hiérarchie en matière d'obéissance pour certaines catégories de croyants, entre leurs croyances et le pouvoir civil, entre l'obéissance aux prescriptions divines et la discipline qu'impose la civilité démocratique.

Troisième question : celle de la fracture s'approfondissant entre adeptes radicaux et adeptes « *mainstream* » d'une religion, ainsi qu'entre croyants et incroyants, ces derniers accusant les croyants qui ne se sont pas ou peu conformés aux règles civiques édictées par l'autorité civile de les mettre ainsi en danger, et pointant l'indifférence des mêmes à l'égard des enjeux sanitaires collectifs.

Quatrième constat : le fait que dans un certain nombre de pays l'on n'a pas voulu considérer qu'il y avait motif à faire exception pour les activités de nature religieuse, une horizontalisation qui en normalisant le rapport du pouvoir civil au culte et en ravalant les besoins spirituels à d'autres activités pour ainsi dire secondaires contribue selon le politologue Olivier Roy à une sorte d'indifférence culturelle envers le religieux¹⁸⁰. Une indifférence qui participe ainsi fortement de la laïcisation et de la minorisation des institutions religieuses dans la société. Et Olivier Roy de citer l'exemple symboliquement marquant de l'Italie, où le gouvernement a rouvert les musées avant les églises...

¹⁷⁸ <https://fr.le360.ma/politique/serait-ce-le-debut-de-la-fin-de-lislam-politique-au-maroc-215810>

¹⁷⁹ <https://centreforgeopolitics.org/will-covid-19-make-people-more-religious/>

¹⁸⁰ <https://www.ccomm.asso.fr/le-croyant-un-consommateur-comme-un-autre/>

Cinquième constat : la difficulté pour l'Église catholique — ou pour les Églises et religions de manière plus générale —, de concilier ce qui peut paraître antinomique : *d'un côté* la préservation de sa théologie, de son discours et de ses normes morales ; la préservation du droit des croyants aussi ; tout cela dans un contexte où l'opinion se réfugie plus que jamais derrière le discours scientifique et la rationalité médicale et où donc, *d'un autre côté*, il est extrêmement difficile pour les autorités religieuses de proposer une approche propre de la pandémie qui ne serait pas caricaturale, car en décrochage manifeste avec les évidences de la rigueur scientifique et médicale que l'urgence sanitaire impose.

Comme l'écrit dans Jean-Francois Mayer dans *Religioscope*, les religions ne trouvent guère l'espace dans lequel elles pourraient s'affirmer, entre parole des experts et pouvoirs publics, « *comme troisième voie pour fournir une explication raisonnant dans une large partie de la population ou pour proposer des réponses concrètes à la crise. Avec des exceptions (...), elles mettent l'accent sur un comportement responsable envers la société et se plient aux décisions prises, bien que celles-ci les affectent fortement dans leur vie communautaire* »¹⁸¹.

Sixième constat : l'épidémie de coronavirus est ainsi un défi à double tranchant pour les religions : elles peuvent en souffrir, du fait de leur faible adaptation aux enjeux d'une transformation rapide de la société, ou du crédit accru du corps médical et des scientifiques en temps de crise sanitaire ; elles peuvent y gagner aussi, par leur opportunisme, par leur capacité de résistance au changement, par le socle rassurant qu'elles proposent et la force du lien à la transcendance, dans un contexte d'égarément général, d'anxiété sociale et de crise culturelle.

En réalité, les institutions religieuses adoptent des comportements et des revendications qui s'alignent sur celles qui ont cours dans le reste de la société : d'une part, elles ont été contraintes de se conformer aux mesures et donc de voir leur marge de manœuvre et leur liberté réduites en très peu de temps ; par ailleurs, elles en sont comme une partie significative du reste de la société à revendiquer que leurs libertés ne soient pas durablement réduites et qu'elles puissent progressivement reconquérir ce qui en la matière a été provisoirement perdu.

Il est difficile à ce stade d'apprécier si la pandémie actuelle aura un impact négatif ou positif pour les différentes traditions religieuses, si elle affaiblira un discours religieux qui a moins trouvé sa place dans la situation présente que le discours scientifique et sanitaire, ou si elle renforcera une réponse spirituelle dans un contexte de crise et d'incertitude que la pandémie a nourri et cristallisé ¹⁸². Tout dépendra vraisemblablement de différents facteurs, en particulier la durée des confinements en cours dans leurs différents stades, puis la durée et la récurrence de nouveaux épisodes de confinement éventuels dans les semaines et les mois qui viennent... Ce qui permettra d'observer si la pandémie a cassé pour quelques temps seulement ou de manière plus durable la dynamique communautaire de la sociabilité religieuse.

Au final, de manière générale, les Églises et autres religions ont contribué à l'esprit de

¹⁸¹ <https://www.religion.info>

¹⁸² <https://religionandpolitics.org/2020/06/23/the-coming-religion-recession/>

solidarité en appelant leurs membres à subvenir aux besoins des personnes les plus vulnérables. L'Institution religieuse pourrait certes souffrir des effets de la pandémie, peut-être moins la foi : car le confinement fait universellement partager une même expérience, celle de la peur, celle du changement, celle de la réflexion aussi. On le sait, en période de guerre, la foi et la pratique augmentent. Le moment que nous vivons peut-il être assimilé à une période de guerre, et entraîner les mêmes effets ? La question est posée, et appellera encore bien des débats...